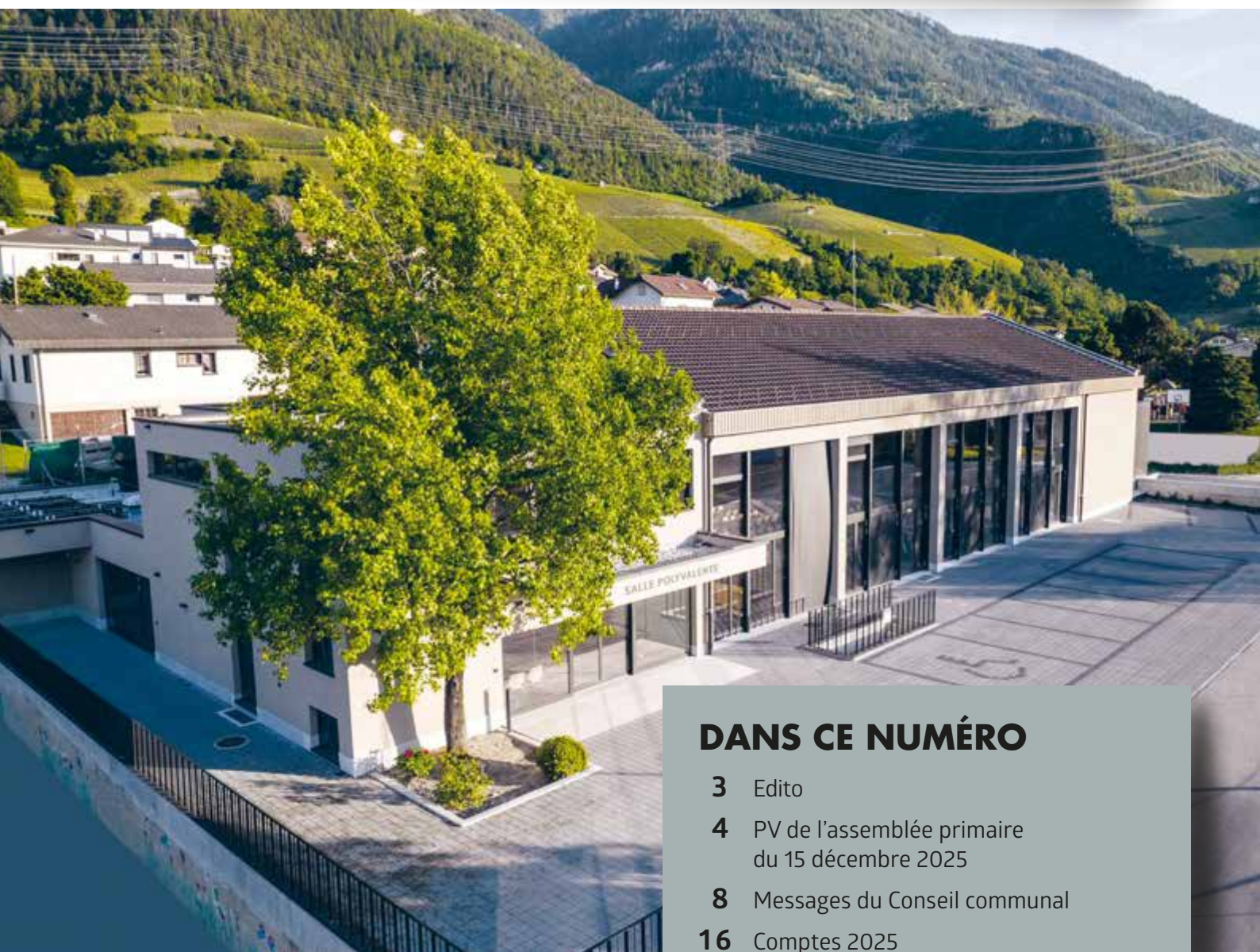


# CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 4, JUIN 2026

LÉGISLATURE 2025–2028



## DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025
- 8** Messages du Conseil communal
- 16** Comptes 2025
- 28** Cautionnement des remontées mécaniques
- 30** Présentation du FC Chalais
- 33** EAU – planification
- 35** Vie locale et infos pratiques



Assemblée primaire communale 2026

# RENDEZ-VOUS LE 15 JUIN

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la Salle Polyvalente de Vercorin, pour le

**lundi 15 juin 2026 à 20 h 00**

## Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 15 décembre 2025
2. Comptes de l'exercice 2025
  - ◀ Présentation
  - ◀ Rapport du réviseur qualifié
  - ◀ Approbation
3. Cautionnement en faveur de la Société de la Télécabine de Vercorin SA (TVSA)
4. Rapport des Chefs de Département
4. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture lundi, mercredi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

**CHALAIS INFO** a été distribué à tous les ménages de la Commune au début du mois de juin.

## TOUS FAUTIFS



La tragédie survenue à Crans-Montana a profondément bouleversé notre région. La communauté chalaisarde n'y a pas échappé. Elle a été touchée dans ce qu'elle a de plus précieux : sa jeunesse.

Six mois après ce drame, mes pensées vont avant tout aux victimes disparues et à toutes celles qui avancent avec un immense courage sur le long chemin qui doit les rapprocher d'une normalité bouleversée ce 1er janvier. Mes pensées vont également à toutes les victimes collatérales, aux familles, aux proches et aux amis.

Un tel drame appelle des réponses, l'établissement des responsabilités, mais aussi la garantie qu'un tel événement ne puisse plus se reproduire. Nous attendons légitimement de nos autorités qu'elles mettent en place des dispositifs destinés à nous protéger. Et lorsque le drame survient, la demande de réparation et de justice est compréhensible.

Oui, le drame de Crans-Montana était évitable. C'est un constat terrible, irréversible, et malheureusement familier à la plupart des tragédies. Celles-ci naissent rarement d'une cause unique, elles sont généralement le résultat d'un enchaînement de défaillances ou de dysfonctionnements : sans conséquence lorsqu'ils sont pris isolément, ils deviennent catastrophiques lorsqu'ils s'additionnent.

Une partie de notre société tend à oublier une autre réalité : il n'est pas possible de protéger la population de tous les risques, de tous les drames.

S'engager en politique communale, c'est avant tout vouloir servir sa collectivité. C'est accepter des responsabilités, avec la volonté de contribuer au bien commun. Le drame vécu à Crans-Montana nous oblige toutes et tous à une profonde réflexion : sur nos limites, sur le poids des responsabilités assumées et sur ce que nous attendons réellement de celles et ceux qui s'engagent.

Une introspection collective sera nécessaire. Les enseignements tirés de cette tragédie auront des conséquences concrètes, tant sur notre quotidien que sur l'engagement futur de celles et ceux qui accepteront d'assumer des responsabilités publiques.

Ils nous obligent également à garder une vision critique de certaines conséquences. Sous le coup de l'émotion, les réactions peuvent s'avérer disproportionnées et faire passer au second plan la question essentielle de la proportionnalité. Sans une prise de responsabilité mesurée, cette évolution pourrait conduire à un durcissement excessif des normes, au détriment de nombreux événements locaux, du tissu associatif et de nos petits commerces. Indispensables à la vitalité de nos villages, ils sont déjà bien fragilisés.

Nous devons aussi avoir le courage de reconnaître une vérité difficile : aucun élu, aucune commune ne peut aujourd'hui affirmer, avec certitude, qu'en aucun cas, elle n'aurait été Crans-Montana.

J'ai longtemps hésité à vous partager ces sentiments, tant nous ressentons tous le besoin d'un retour à davantage de sérénité, mais aussi de légèreté. J'espère que vous comprendrez ma démarche.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été. Que cette parenthèse estivale nous apporte apaisement, joie et douceur.

◀ Votre Présidente

## Procès-verbal

**ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

La Présidente, Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN, souhaite la bienvenue aux 135 personnes présentes et les remercie pour leur participation. Elle souligne la satisfaction du Conseil municipal d'accueillir l'Assemblée dans la Salle polyvalente rénovée de Chalais. Elle mentionne encore la présence de deux agents de la PRVC et de MM. Patrick EPINEY et Arthur CLIVAZ. Elle annonce ensuite que la convocation a été affichée au pilier public comme requis par la Loi sur les communes.

La Présidente propose la nomination de MM. Lucas HOFSTÄDTER et Ernest SCHWARZ, en qualité de scrutateurs officiels.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour détaillé.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 16 juin 2025**
2. **Budget 2026**
  - Informations et présentation
  - Décisions fiscales
  - Approbation
3. **Plan d'aménagement détaillé du domaine skiable de Vercorin**
  - Modifications partielles du plan d'affectation des zones et du RCCZ
  - Présentation
  - Traitement des oppositions
  - Approbation
4. **Règlement de la lutte par confusion sexuelle**
  - Présentation
  - Approbation
5. **Nomination des membres des nouvelles commissions thématiques**
6. **Divers**

### 1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 16 JUIN 2025

Personne ne demande la lecture du procès-verbal et il est approuvé sans remarques. La Présidente remercie le Secrétaire communal pour sa rédaction.

### 2. BUDGET 2026

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN rappelle à l'Assemblée le contexte général de l'établissement du budget 2026, à savoir une inflation très faible et une baisse des coûts énergétiques (-7% selon la communication d'OIKEN SA). Elle relève des charges en augmentation pesant de manière conséquente et précise qu'elles découlent majoritairement de décisions d'instances supérieures sur lesquelles la Commune n'a pas ou peu de

levier comme dans la formation, le social ou encore la sécurité. En contrepartie, les revenus, notamment fiscaux, connaissent une croissance qu'on peut qualifier de modeste.

La Présidente informe également l'Assemblée que, bien qu'il existait une autorisation d'emprunt de CHF 3'500'000.-, les travaux de rénovation de la Salle polyvalente de Chalais réalisés sur deux exercices comptables se sont déroulés sans avoir recours à l'emprunt. Après deux années avec des investissements importants, nous revenons à une valeur d'investissement usuelle à partir de l'exercice 2026.

La Présidente entame la présentation par les résultats globaux du budget 2026, soit :

Les écarts supérieurs à CHF 50'000.- par rapport au budget précédent relatifs aux charges liées sont présentés. Ils concernent principalement la formation et le social.

Pour les écarts concernant les charges consécutives aux décisions du Conseil municipal, une nouvelle charge de CHF 500'000.- apparaît concernant le remboursement des contributions pour les abris PCi à l'Etat du Valais. Ce processus de remboursement comptable pèse lourd sur la marge d'autofinancement 2026. Le choix a été fait de rembourser le fonds sur 3 ans. Les autres écarts concernent principalement la rénovation de l'Eglise de Chalais, les salaires d'exploitation du Service des travaux publics avec la restructuration de l'équipe, l'engagement d'un nouveau responsable et la création d'un poste de Fontainier, ainsi que l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées.

Enfin, il y a quelques écarts qui s'expliquent par des reclassifications comptables entre dicastères ou des échéances à court ou long terme.

En ce qui concerne les revenus, les écarts s'expliquent par des prélèvements ou attributions aux financements spéciaux. Une augmentation de CHF 330'000.- a été budgétée sur l'ensemble des revenus fiscaux des personnes physiques par rapport à 2025. L'Etat du Valais nous a communiqué une baisse de revenu de la péréquation financière de l'ordre de quelque CHF 63'000.-.

La Présidente présente ensuite les principaux investissements à l'aide d'un plan de situation :

- 1) **Vercorin**: la Route du Téléphérique (avec un prélèvement sur la Provision RC 626), la Route du Désertet, la Route des Tsabloz, l'Espace Lavioz et la piste VTT Crêt du Midi – Vercorin,

- 2) **Briey**: acquisition de terrain et étude pour la réalisation d'un écopoint.
- 3) **Chalais et Réchy**: la finalisation de la sécurisation de la Rèche, le cimetière, la Rue des Flaches, des mesures de modération du trafic et la réalisation d'un skate park – pump track avec un prélèvement de 50% sur le Fonds donation.
- 4) **Autres**: les investissements récurrents pour les infrastructures de l'Etat du Valais (Routes cantonales, Rhône, Institutions pour personnes en situation de handicap, secours sanitaires), éclairage public, Commission du patrimoine et les acquisitions de terrains.

La Présidente présente encore les décisions fiscales 2026, elles sont identiques à celles en vigueur pour la période fiscale 2025.

Enfin, le plan quadriennal est présenté avec les commentaires de prudence requis.

M. Loyan THEODOLOZ demande des précisions concernant le budget d'investissement pour la finalisation de la sécurisation de la Rèche.

La Présidente lui répond qu'il s'agit du budget pour les expropriations de terrains en bordure du cours d'eau. Les parcelles concernées ont été définies dès le début du projet de sécurisation et les propriétaires sont au courant. Le plan de détail des expropriations peut être consulté auprès de l'administration communale.

La parole n'est plus sollicitée de la part de l'Assemblée concernant le budget.

La Présidente soumet au vote à main levée le budget 2026, incluant les décisions fiscales, que l'Assemblée approuve à l'unanimité. Le résultat du vote est accueilli par les applaudissements de l'Assemblée.

### 3. PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ DU DOMAINE SKIABLE DE VERCORIN

Sylvie MASSEREY ANSELIN présente le contexte de ce plan d'aménagement du domaine skiable. Le précédent concernait la période 2008-2023. Entre-temps, le télésiège de Tracuit a pu être réalisé et il était donc temps de relancer ce dossier pour définir la nouvelle planification. Elle attire encore l'attention de l'Assemblée sur le fait que le dossier se veut le plus complet possible, ce qui ne veut pas dire que tout soit réalisé notamment en raison de contraintes financières potentielles ou de limitations fixées lors de l'homologation cantonale.

La parole est donnée à M. Patrick EPINEY pour la présentation technique du plan d'aménagement du domaine skiable à 15 ans. La précédente planification a été homologuée en 2012 et il était nécessaire de procéder à une nouvelle planification notamment pour être en conformité avec le PAZ actuel et les futurs projets de TéléVercorin SA. L'avant-projet a été déposé en 2019 auprès de l'Etat du Valais et le dossier final en septembre 2025.

Il a été procédé à une planification estivale et hivernale à 15 ans du domaine (Plan des équipements été/hiver) pour les soumettre à une analyse des contraintes techniques et environnementales. Le résultat est le plan d'aménagement détaillé (PAD, plan + Règlement). Un contrôle de la conformité et intégration du PAD au PAZ/RCCZ a bien évidemment également été réalisé.

La planification hivernale concerne les secteurs du Creux du Lavioz, Sigéroulaz-Crêt du Midi, Refuge du Bisse-Les Planards et Tracuit. 17 modifications relatives aux pistes de ski sont prévues et présentées à l'Assemblée par des plans et photos.

Les projets de réalisation d'infrastructures estivales concernent les secteurs du Crêt du Midi, Sigéroulaz et du Creux du Lavioz.

Des mesures de compensation par la création de biotopes sont également prévues. Le Règlement du PAD comprend 17 articles

Budget 2026	Fonctionnement	Investissement
Charges / Dépenses	CHF 17'287'300.-	CHF 2'915'400.-
Revenus / Recettes	CHF 19'101'600.-	CHF 353'000.-
Marge d'autofinancement	<b>CHF 1'814'300.-</b>	
Amortissements comptables	CHF 1'846'700.-	
Excédent de revenus	CHF 720'800.-	
Investissements nets		CHF 2'562'400.-
Insuffisance de financement	CHF 748'100.-	

qui précisent l'affectation du sol et les mesures particulières d'aménagement à l'intérieur de son périmètre.

M. Claude ALBASINI demande la parole pour savoir si cette planification, a priori coûteuse, tient compte des prévisions en lien avec le changement climatique.

M. Patrick EPINEY lui répond que le PAD est compatible avec le rapport rendu cet automne par les Remontées mécaniques suisses et les acteurs touristiques pour un horizon à 20-30 ans. Il est également précisé que ce nouveau PAD tient compte des besoins des parapentistes, nombreux à Vercorin.

M. Thomas DÄTWYLER sollicite également la parole concernant la piste de retour en station et la situation des parkings à Vercorin. La Présidente lui répond que la Route d'Anniviers (RC43) ne sera pas impactée par la piste de retour en station puisqu'elle sera déplacée, l'Etat du Valais a déjà procédé à la mise à l'enquête. Concernant les parkings, il y a bien évidemment des réflexions, mais pas de projet concret à ce jour. Une fois de plus, une partie de la solution réside dans la réalisation du nouveau téléphérique.

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN garde la parole pour faire le point sur les oppositions au PAD lors du processus de mise à l'enquête. Il y a eu un total de 8 oppositions et 1 remarque du WWF, remarque déjà intégrée dans la convention signée en 2020.

Une opposition a été retirée suite à une discussion de clarification, 6 oppositions ont été retirées suite aux séances de conciliation et 1 opposition a été maintenue. Cette opposition a été levée par le Conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 25 novembre 2025 et il est recommandé à l'Assemblée primaire de lever également cette opposition.

La Présidente présente ensuite par le détail les 9 points relevés par l'opposition de Mme et M. STEPHANY représentés par Me Jacques FOURNIER. Elle y répond point par point.

**La Présidente soumet au vote à main levée de l'opposition de Mme et M. STEPHANY. L'Assemblée approuve la levée de l'opposition à l'unanimité moins 3 abstentions.**

**La Présidente soumet au vote à main levée l'acceptation de l'ensemble du dossier publié le 19.09.2025. L'Assemblée approuve à l'unanimité moins 6 abstentions.**

#### 4. RÈGLEMENT DE LA LUTTE PAR CONFUSION SEXUELLE

M. Olivier CHANSON, Conseiller municipal, prend la parole pour présenter le Règlement communal de lutte par confusion sexuelle. Il s'agit de lutter par la diffusion de phéromones naturelles contre le ver de la grappe, parasite qui menace le vignoble.

Il est rappelé la nécessité, par mesure d'efficacité, d'une lutte harmonisée et sur l'ensemble du vignoble. Ce Règlement permet à la Commune de Chalais d'avoir une base légale pour la perception et l'encaissement de la taxe pour la lutte contre le ver de la grappe. Il a été approuvé par le Conseil municipal en séance ordinaire du 16.09.2025. En cas d'acceptation par l'Assemblée, il sera transmis pour homologation au Conseil d'Etat.

M. Thomas DÄTWYLER pose la question de l'efficacité de cette méthode de lutte. Il lui est répondu que ce procédé a fait ses preuves, il est largement utilisé depuis des décennies sur une grande portion du territoire cantonal.

M. Loyan THEODOLOZ demande si la responsabilité du paiement de la taxe incombe au propriétaire foncier ou à l'exploitant. Le Conseiller répond que la responsabilité incombe au propriétaire foncier.

**Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN reprend la parole pour soumettre au vote à main levée le Règlement à l'Assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.**

#### 5. NOMINATION DES MEMBRES DES NOUVELLES COMMISSIONS THÉMATIQUES

La Présidente reprend la parole pour remercier les personnes qui ont œuvré dans une commission thématique jusqu'à cette année. Il y a lieu de nommer les commissaires pour la période 2026-2029 des trois commissions thématiques restantes. Après délibération, le Conseil municipal a décidé de ne pas restreindre le nombre de membres au sein de ces commissions afin de ne pas se priver de compétences.

Les commissions thématiques pour la période 2026-2029 sont ainsi constituées :

##### Commission Population

BENEY Maude, COTTER-PERNET Chloé, FICKENTSCHER Alain, NANCHEN DEVANTHERY Amélie, PERRUCHOUD Laure, PERRUCHOUD Caroline, SEWER Carine

##### Commission Economie

CANARIS Constantin, CLERC Louis, DÄTWYLER Thomas,

DELALAY Simon, HOFER BORNAND Thérèse, REMONDINO Elmar, RUDAZ Frédéric

### Commission Energie

CAPELLE Romuald, FISCHER Jean-Claude, MEGROZ Claude, RENGGLI John

L'Assemblée accueille par des applaudissements la constitution de ces commissions.

## 6. DIVERS

Avant d'ouvrir la discussion avec l'Assemblée, la Présidente répond à une question écrite concernant l'énergie de M. Ernest RICHON reçue avant l'Assemblée. Elle donne ainsi les chiffres des montants encaissés par la commune au titre des PCP et des dividendes d'OIKEN SA pour les 5 derniers exercices.

Elle mentionne également qu'à ce jour, concernant le fonds de compensation Swissgrid SA obtenu notamment par l'action de Me Edmond PERRUCHOUD, sur un montant initial de CHF 50'000.- quelque CHF 41'000.- ont été utilisés pour la réalisation d'une aire de pique-nique et l'installation de plusieurs bancs le long du Bisse de Ricard.

M. Michel MINNIG prend la parole pour rappeler les différentes et nombreuses fonctions qu'il remplit dans l'animation de la station de Vercorin. Il soumet la question de principe, au cas où les budgets initiaux relatifs aux animations s'avéraient insuffisants, s'il y avait une possibilité d'obtenir une rallonge budgétaire. La Présidente lui répond qu'a priori, les dépenses

doivent être intégrées dans le cadre du processus budgétaire. Cependant, à l'instar de l'arrivée du Tour de Romandie féminin en 2024 à Vercorin, une dépense imprévue ne peut pas être exclue par principe. La demande devra faire l'objet d'une appréciation particulière afin d'y répondre positivement ou négativement.

La Présidente désire encore faire un sondage auprès de l'Assemblée et demande aux personnes qui possèdent un smartphone de bien vouloir lever la main. C'est le cas bien évidemment pour une grande majorité de l'Assemblée. Elle incite ces personnes à télécharger la toute nouvelle application de la Commune de Chalais pour rester au mieux informé sur les éléments officiels, culturels et récréatifs qui se déroulent sur le territoire communal.

La parole n'est plus demandée et la Présidente souhaite à toute l'Assemblée de bonnes fêtes de fin d'année. Elle convie tout le monde, pour partager un vin chaud ou une autre boisson, dans l'aula de la Salle polyvalente.

L'Assemblée est close à 21h30.

◀ La Présidente:  
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ Le Secrétaire:  
Nicolas DERIVAZ



## POPULATION

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Le début de celle-ci a été marqué par un événement tragique qui nous a tous bouleversés et a suscité des réflexions importantes.

Nous sommes parfaitement conscients que la sécurité est une priorité et, dans cette optique, nous progressons dans cette législature avec l'objectif d'agir au plus juste, tout en faisant preuve de proportionnalité. L'important est de préserver l'implication et la motivation qui nous animent, tout en gardant pleinement à l'esprit les responsabilités qui nous incombent.

Guidée par la volonté de poursuivre mon engagement en insufflant une dynamique constructive à nos projets actuels et futurs, je vous présente ci-dessous un aperçu de quelques sujets d'actualité.

### SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES CENTRES SCOLAIRES

Au début de l'année 2026, certains parents et habitant-es se sont interrogés sur les dispositifs de sécurité en place dans nos deux établissements scolaires. Il est donc important de vous présenter un récapitulatif des mesures entreprises, ces dernières années, afin de contribuer à la sécurité des enfants et de leurs enseignant-es.

Des contrôles de nos infrastructures ont été réalisés entre octobre 2024 et septembre 2025 par notre chargé de sécurité, accompagné par un expert AEAI d'un bureau spécialisé. Le mandat, confié à ce dernier, vise à établir une assurance qualité optimale en matière de protection incendie pour nos deux centres scolaires. Ce bureau poursuit actuellement son travail par la mise à jour des plans informatiques détaillés des bâtiments. Cette étape permet l'élaboration d'une documentation numérique et actualisée, garantissant une parfaite adéquation avec les exigences en vigueur.

Alors que la commune doit veiller à la conformité des infrastructures, il appartient à la direction des écoles, responsable de la gestion quotidienne de l'établissement, de coordonner des exercices d'évacuation réguliers en collaboration avec le chargé de sécurité et le corps des sapeurs-pompiers local. Cette démarche, ancrée dans les principes de prévention de la Norme AEAI (Art. 19) et de la LPIEN (Art. 6), est l'occasion de sensibiliser les élèves et le corps enseignant aux procédures d'urgence dans un cadre structuré et serein.

Lors des exercices réalisés entre 2022 et 2024, bien que la participation des pompiers ne soit pas obligatoire, nous avons organisé des mises en situation en leur présence, à l'école de Chalais ainsi qu'à l'école de Vercorin. Cette collaboration avec le CSP du Vallon a été reconduite lors du dernier exercice à Chalais en mai 2026, tandis que des exercices périodiques ont été conduits sous la supervision du responsable de centre de Vercorin, accompagné du chargé de sécurité en octobre 2025 et en mai 2026.



### RAPPORT D'EXPERTISE MICROGIS: SCOLAIRE ET PRÉSCOLAIRE – DÉMOGRAPHIE ET DIAGNOSTIC DES BESOINS

Dans le Chalais-Info de juin 2025, j'évoquais l'impact de la croissance démographique sur notre commune et la nécessité de faire évoluer nos infrastructures scolaires en conséquence. Dans ce cadre, nous étudions plusieurs options, notamment l'agrandissement de l'école de Vercorin ou celle de Chalais.

Afin d'anticiper nos besoins futurs en salles de classe et en structures d'accueil, nous avons confié un mandat d'analyse à la société MicroGIS. Cette étude, présentée au Conseil communal le 28 avril 2026, s'appuie sur une analyse croisée de données officielles et locales. Elle combine les données de l'Office fédéral de la statistique (population et logements) avec des projections démographiques. Ces chiffres sont complétés par les spécificités de notre développement territorial ainsi que par des données communales actuelles. Cette approche permet d'anticiper de manière fiable et concrète les évolutions à venir.

Les résultats de l'étude prévoient une croissance soutenue des effectifs scolaires à moyen terme. Selon ces projections, un pic est attendu entre 2030 et 2035, nécessitant l'ouverture de deux classes supplémentaires pour atteindre un total de vingt classes, contre dix-huit aujourd'hui (réparties entre Chalais et Vercorin).

À plus long terme, vers 2040, le besoin devrait se stabiliser à une seule classe supplémentaire par rapport à la dotation actuelle, soit dix-neuf classes au total. La pression se situe ainsi sur le court à moyen terme, tout en restant modérée, avant de se relâcher à plus long terme. Ces prévisions, basées sur une moyenne de dix-neuf élèves par classe, observée actuellement, restent toutefois dépendantes d'un éventuel ajustement de ces effectifs.

Parallèlement aux projections des effectifs scolaires, une analyse des besoins en places d'accueil a été menée. L'étude montre que les places offertes couvrent le besoin identifié pour les âges préscolaires (nursérie et crèche). Concernant les âges parascolaires (UAPE), bien que le nombre de places n'atteigne pas le besoin théorique, la demande reste inférieure à l'offre.

Ce décalage s'explique par un recours important à des modèles de garde non institutionnelle ainsi que par une proportion de parents au foyer et de temps partiels supérieure à la moyenne cantonale, stabilisant ainsi la demande actuelle. La commune doit toutefois rester attentive à une évolution possible de ces tendances.

### RENOUVELLEMENT DU LABEL COMMUNE EN SANTÉ PAR PROMOTION SANTÉ VALAIS

Dans une précédente édition, je vous faisais part de notre volonté de renouveler le label «Commune en santé» pour une période de cinq ans. C'est avec une grande satisfaction que je vous annonce que ce renouvellement nous a été accordé en décembre 2025.



Pour obtenir cette distinction, les communes doivent démontrer leur engagement concret dans six domaines clés : la politique communale, les offres de loisirs, la famille et la solidarité, l'école, la santé au travail ainsi que les espaces publics et les infrastructures. Ce label constitue un outil de pilotage qui nous permet de définir et de structurer nos actions en faveur de la population, tout en validant officiellement notre démarche.

Le chemin parcouru est significatif. Trente-huit mesures avaient été validées lors du premier renouvellement en 2020, aujourd'hui nous en comptons cinquante et une. Si cinq mesures devenues obsolètes ont été annulées, ce ne sont pas moins de dix-huit nouvelles actions, documentées et présentées à Promotion Santé Valais, qui ont été certifiées.

La commune de Chalais possède une labellisation trois étoiles, le niveau maximal, attribué selon le nombre et la qualité des mesures mises en œuvre.

#### Répartition des mesures :

Politique communale: <b>13</b>	Offres de loisirs: <b>9</b>
École: <b>8</b>	Espaces publics et infrastructures: <b>8</b>
Famille et solidarité: <b>7</b>	Santé au travail: <b>6</b>

On peut constater que par ses nombreuses actions, notre commune favorise la cohésion sociale par son soutien aux habitants, aux familles et au tissu associatif local. Elle propose une grande diversité à travers son offre de loisirs. Elle offre aux enfants en âge préscolaire et scolaire des espaces au contact de la nature qui favorisent le mouvement. En optimisant ses infrastructures, elle contribue à garantir une qualité de vie durable à chaque citoyen.

En travaillant sur ce dossier, j'ai réalisé que la population n'est pas suffisamment informée de la richesse des prestations offertes sur notre territoire. C'est pourquoi, je vous invite vivement à consulter le site de Promotion Santé Valais pour y découvrir l'ensemble des mesures.

La nouvelle commission Population s'est donné pour mission de dynamiser et d'optimiser certaines de ces mesures. Notre priorité est désormais de renforcer la communication autour de ces actions afin de garantir leur visibilité et leur accessibilité à l'ensemble des citoyens.

#### CAP SUR L'ÉTÉ: PLACE AU RESSOURCEMENT !

La saison estivale nous offre l'occasion de ralentir et de profiter pleinement de notre cadre de vie privilégié. Après une période d'une certaine intensité, les activités de chacun se poursuivent en adoptant un rythme plus doux. Je vous souhaite un été radieux, loin des préoccupations du quotidien.

Je me réjouis de vous croiser au fil des événements de la saison ou au détour d'un sentier de randonnée.

◀ Valérie Savioz  
Vice-présidente

## Travaux publics

**SALLE POLYVALENTE DE CHALAIS – DÉCOMPTE FINAL**

Les travaux de rénovation de la salle polyvalente étant terminés, nous pouvons procéder au bilan financier de ces derniers. Le budget a connu deux versions, la première acceptée en 2023 suivie de compléments pour l'exercice 2025. En sus de cette adaptation, le Conseil a validé certains travaux supplémentaires rendus nécessaires par les découvertes tout au long du chantier. Ces décisions, en partie couvertes par une augmentation des subventions, auront impacté le projet d'un surcoût de CHF 216'221.-, soit 3.65 % de dépassement du budget.

En premier lieu, nous constatons que le dépassement budgétaire est faible, et ce, malgré les imprévus qui découlent d'un tel chantier de rénovation. Ces imprévus furent, sans surprise, nombreux et leur impact est très variable. Les exemples principaux sont les suivants :

- a. Un incendie s'est déclaré dans le faux plafond de la grande salle dans les dernières semaines du chantier. Des travaux de soudure ont occasionné une surchauffe sur un élément de charpente métallique qui a enflammé de la mousse isolante. Par chance, le sinistre a été rapidement circonscrit et n'a engendré que peu de dégâts.
- b. Au début du chantier, lors de l'extraction de l'ancien sol des loges et de la création d'une ouverture dans le mur ouest de la salle, une infiltration d'eau a causé de nombreux dégâts dans nos abris de protection civile. Des travaux d'étanchéité temporaire ainsi que des réparations et le remplacement de certains matériels ont dû être entrepris.

- c. Lors du percement d'un mur de la grande salle, un câble d'antenne pour l'Etat-major de conduite a été endommagé. Ces câbles spécifiques coûtent très cher et leur remplacement s'est avéré compliqué.
- d. Les choix effectués concernant le nouveau système de chauffage et la pose des panneaux solaires ont eu pour effet de questionner la compatibilité du toit plat avec ces travaux. Les expertises nous ont amenés à procéder au changement complet de cette toiture et de son isolation.
- e. Nous avons décidé de ne pas réaliser d'intervention majeure sur la scène. Nous avons, toutefois dû remplacer le sol de cette dernière en raison de rayures, conséquentes, survenues durant les travaux.

Nous avons aussi été amenés à décider de certains changements sur le projet adapté en raison de nouvelles propositions qui découlent de réflexions en cours de chantier. Nous avons, notamment, procédé aux travaux complémentaires suivants :

- a. Le sol sportif retenu pour la grande salle devait, évidemment, tenir compte de la diversité des sports qui y sont pratiqués. Nous devons aussi nous assurer qu'il soit compatible avec l'utilisation polyvalente de la salle et notamment l'installation temporaire de chaises et de tables. Enfin, nous avons opté pour un chauffage au sol afin de répartir intelligemment la chaleur dans toute la salle. Ce système de transport de



chaleur crée une couche supplémentaire dans la composition du sol. Notre salle se trouvant directement au-dessus d'abris, nous avons dû composer avec une contrainte supplémentaire qui nous empêchait de gagner quelques précieux centimètres vers le bas. Considérant tous ces éléments, le choix s'est porté sur un modèle plus coûteux qu'initialement envisagé.

- b. Nous avons procédé à la rénovation complète de l'infrastructure électrique. Le réseau a même été étendu vers l'extérieur en y intégrant un tableau supplémentaire pour les manifestations. L'éclairage a, quant à lui, été changé à l'exception de celui de la grande salle qui a été mis à niveau. Afin d'optimiser sa gestion, un système domotique qui dirige aussi les stores et le son a été déployé. Si ces travaux ont été budgétisés comme tels, de nombreuses évolutions ont vu le jour au fil du projet.

Nos choix, contraints ou non, impactent le budget pour leur réalisation, mais aussi lors de leur conception. Les honoraires d'ingénieur et d'architecte ont, par conséquent, augmenté.

L'investissement, tel que clôturé, inclut déjà les montants consacrés aux finitions et aux adaptations restantes. Une expertise concernant une potentielle malfaçon sur le sol du couloir est en cours. En fonction de son résultat, un reliquat en notre défaveur pourrait impacter les comptes de fonctionnement 2026 de la salle polyvalente. Nous estimons, toutefois, être dans notre bon

droit et espérons que le fournisseur, le prestataire ou l'assurance prendra à sa charge ce montant.

Ces paragraphes viennent ainsi clore un projet initié en 2021, dont nous vous avons régulièrement informés au travers de six éditions du Chalais Info, de cinq Assemblées primaires ainsi que d'une séance de présentation dédiée. Conformément aux objectifs définis lors de son lancement, ce projet a permis de renforcer et d'améliorer sensiblement l'usage de la salle pour l'ensemble de ses utilisateurs.

Si ces lignes marquent la fin de ce rapport en vous communiquant les derniers éléments financiers, elles sont également l'occasion de relever la qualité du résultat obtenu. Les améliorations apportées à la salle polyvalente offrent désormais des conditions d'utilisation nettement optimisées, adaptées à la diversité des besoins. Nous nous réjouissons de l'usage qui pourra en être fait. Je tiens enfin à remercier l'ensemble des usagers de la salle pour leur patience ainsi que pour leur grande capacité d'adaptation tout au long des travaux et durant les premiers mois d'exploitation de la salle rénovée.

À vous qui me lisez, je vous souhaite un magnifique été, sous le soleil européen ou plus lointain.

◀ Kilian Siggen  
Conseiller communal



## Territoire

## CONSTRUCTIONS

Notre commune, grâce à son attractivité géographique, plaine et montagne, à sa diversité de ses infrastructures ainsi qu'au dynamisme de ses sociétés locales, connaît un développement considérable.

Les chantiers sont nombreux, mais l'ensemble des projets sont conformes au plan de zones actuel.

## TERRITOIRE

Nos voisins du Val d'Anniviers ont franchi une étape importante avec l'acceptation de leur plan de zones lors d'une assemblée primaire extraordinaire en avril dernier.

Après huit années de travail minutieux, initié par nos prédécesseurs et poursuivi avec engagement, notre commune sera en mesure de vous présenter l'an prochain une vision claire de son avenir. Ce processus, marqué par de nombreuses heures de collaboration entre la commission LAT et notre bureau-conseil, nous a permis d'analyser, d'anticiper et de mener des réflexions approfondies, fondées sur une pesée attentive des intérêts.

Bien que relevant de la compétence communale, ce projet a été élaboré dans le strict respect des exigences cantonales et fédérales régissant la LAT. Il propose une vision cohérente et adaptée aux besoins identifiés sur notre territoire, tout en maîtrisant le développement et en anticipant les évolutions pour les quinze prochaines années.

Il repose sur une utilisation rationnelle du sol, une répartition équilibrée de la population et une protection du paysage, notamment grâce à la limitation du mitage du territoire. Il vise également à garantir une qualité du bâti pertinente et durable, en tenant compte des dimensions sociales, économiques et touristiques propres à notre commune.

L'an prochain nous vous proposerons :

- deux séances d'information publique précédant la mise à l'enquête du nouveau PAZ-RCCZ
- quatre soirées dédiées aux consultations du dossier et à vos questions
- une assemblée primaire extraordinaire

Les différentes dates vous seront communiquées en fin d'année.

## SALUBRITÉ

Sujet délicat et souvent source de tensions, la salubrité constitue un enjeu important de la qualité de vie au sein de notre commune. Espaces extérieurs mal entretenus, matériaux divers entreposés : autant de situations qui peuvent générer des nuisances et alimenter des conflits de voisinage.

Par ailleurs, les haies, arbres et buissons peuvent poser de réels enjeux de sécurité pour les usagers de nos routes communales et cantonales. Celles-ci ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public et doivent respecter les hauteurs prescrites par les dispositions légales en vigueur.

Une végétation non maîtrisée peut en effet gêner la visibilité aux intersections et compromettre la sécurité des piétons comme celle des automobilistes, en outre, ces mesures permettent aux services publics d'intervenir sans entrave.

Il convient de rappeler que les propriétaires dont les parcelles bordent la voie publique ont l'obligation de procéder régulièrement à la taille et à l'élagage des plantations situées en limite de propriété. Elles contribuent également à préserver un cadre de vie harmonieux et respectueux pour l'ensemble des habitants. Les haies et arbres entre parcelles voisines relèvent quant à elles du droit privé.

Toutefois, force est de constater que ces obligations ne sont pas toujours respectées. Des signalements parviennent régulièrement à l'administration communale.

Vous trouverez ci-dessous un rappel des principales bases légales applicables, dont le respect et la mise en œuvre relèvent de la responsabilité de chacun :

## LOI SUR LES ROUTES

## Art. 169 \* Haies vives - Distances et hauteur

Les haies vives ne peuvent être plantées ou rétablies à moins de 1.50 mètre du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et 90 centimètres le long des autres voies publiques.

Pour les haies vives bordant les voies publiques cantonales à l'intérieur des localités et les voies publiques communales, cette distance peut être augmentée par voie de règlement communal.

Des dérogations peuvent être accordées par l'autorité compétente. L'article 167 est applicable par analogie.

A l'intérieur de la zone d'interdiction de bâtir le long des voies publiques, les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année avant le 1er mai, de telle sorte que:

- les branches demeurent à 1.20 mètre du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 centimètres le long des autres voies publiques;
- les branches ne s'élèvent pas à plus de 1.80 mètre si la distance qui sépare la haie du bord de la chaussée est d'au moins 2 mètres et à plus de 1 mètre si cette distance est inférieure à 2 mètres. Ces hauteurs sont mesurées dès le niveau du bord de la chaussée.



**Art. 170** Cas particuliers

Dans les courbes, les carrefours, et, d'une manière générale, lorsque la visibilité est insuffisante, l'autorité peut prescrire le mode de clôture et, pour les murs, clôtures et haies vives, une hauteur inférieure à celles indiquées ci-dessus ou une distance supérieure du bord de la voie publique.

**Art.171** Plantations d'arbres

## a) Distances

- 1 Il ne peut être planté sur les fonds bordiers des voies publiques aucun arbre fruitier à moins de 3 mètres le long des routes de plaine et à moins de 2 mètres le long des routes de montagne et aucun arbre forestier (noyers et châtaigniers compris), à moins de 5 mètres des limites de la voie publique. Pour les espaliers, les arbres à basse tige et les arbustes, la distance est de 2 mètres. \*
- 2 Cependant, dans les courbes, les carrefours et, d'une manière générale, lorsque la visibilité est insuffisante, l'autorité peut exiger une plus grande distance et faire abattre les arbres trop rapprochés. Dans ce cas, une indemnité est due au propriétaire. A défaut d'entente, elle est fixée selon la procédure prévue par la loi sur les expropriations. \*
- 3 Ces dispositions ne s'appliquent pas aux plantations et alignements d'arbres que l'Etat ou les communes peuvent faire le long des voies publiques, à moins qu'elles ne gênent par trop la visibilité. Toutefois, les arbres plantés à une distance inférieure à 6 mètres des maisons d'habitation devront être taillés à une distance minimale de 1 mètre des façades

**Art. 172** b) Elagage

Les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4.50 mètres au-dessus de la chaussée. Un élagage complet de ces branches peut être exigé lorsque la sécurité de la circulation le commande. \*

Si, après une mise en demeure écrite, le propriétaire n'observe pas ces prescriptions, l'élagage est exécuté à ses frais par les soins de l'autorité.

**Loi d'application du code civil (LACC)****Art. 146** b) Distances et hauteurs

Par rapport à la limite du fonds voisin, ne peuvent être plantés:

- a) qu'à une distance de cinq mètres les arbres de haute futaie non fruitiers, tels que chênes, pins, ormes, hêtres et autres semblables, ainsi que les noyers et châtaigniers;
- b) qu'à une distance de trois mètres les arbres fruitiers qui ne sont pas mentionnés à la lettre c;
- c) qu'à une distance de deux mètres les pêchers, abricotiers, pruniers et cognassiers;
- d) qu'à une distance de 50 centimètres les arbres nains ou à espalier, arbustes et buissons.

Dans tous les cas, la hauteur ne doit pas dépasser deux fois la distance à la limite.

Il n'est pas nécessaire d'observer ces distances lorsque le fonds est séparé de celui du voisin par un mur de séparation, une palissade, une haie, pourvu que les plantes soient maintenues à une hauteur qui ne dépasse pas celle du mur.

**Prés**

Je vous rappelle, comme chaque année, conformément au Règlement d'exécution de la Loi cantonale sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18 novembre 1977, les prés doivent être fauchés ou pâturés et les herbes sèches éliminées. Le délai d'intervention est arrêté au 31 juillet de chaque année.

**Epaves de véhicules**

Pour terminer, je souhaite attirer votre attention sur la présence croissante de véhicules démontés ou à l'état d'épave entreposés sur des propriétés privées.

Au-delà de l'aspect visuel, ces situations peuvent poser des problèmes de salubrité, de sécurité et, dans certains cas, d'atteinte à l'environnement. L'entreposage prolongé de tels véhicules est soumis à des règles précises et ne peut se faire sans respecter les dispositions légales en vigueur. J'invite dès lors les propriétaires concernés à prendre les mesures nécessaires pour évacuer ces véhicules ou les entreposer de manière conforme aux exigences réglementaires. Cette démarche s'inscrit dans une volonté commune de préserver la qualité de vie, l'image de notre commune, selon certains articles de l'arrêté ci-dessous:

**Arrêté 814.204 concernant l'élimination des véhicules automobiles hors d'usage et l'aménagement de leurs places de dépôt****Art.1**

- 1 Il est interdit d'abandonner un véhicule automobile à un endroit autre que sur une place de dépôt publique ou privée autorisée par le Département de justice, police et de la santé publique. Est considéré comme abandonné tout véhicule automobile dépourvu des plaques de contrôle réglementaires et parké sur un bien-fonds public ou privé.
- 2 Est réservé le cas des véhicules automobiles qui stationnent à des fins commerciales à un endroit autorisé.

**Art. 5**

- 1 Les véhicules automobiles pour lesquels des plaques de contrôle interchangeables ont été délivrées et qui en sont momentanément démunis sont considérés comme abandonnés, à moins de se trouver sur une place de parc privée comprenant un fond en matière dure (bétonné, pavé, dallé, goudronné, etc.).
- 2 Les véhicules et les remorques démunis de toute plaque de contrôle et parkés sur un bien-fonds public ou privé sont considérés comme abandonnés et assujettis à l'arrêté, à moins de se trouver dans un endroit admis par l'autorité compétente.

**Art. 7**

- 1 Tous les dépôts d'épaves installés sans autorisation, qui enlaidissent le paysage et dont l'exploitation met en danger les eaux seront supprimés dans un délai fixé par le chef du Département de justice, police et de la santé publique. Les lieux seront en outre rétablis dans leur état antérieur.

**Art.12**

- 1 Les liquides polluants tels que les huiles, les carburants, les acides de batteries, etc. seront récupérés et évacués vers les centres de traitement. Les eaux de ruissellement provenant des surfaces de travail étanches et les eaux usées domestiques (W.-C., douches, lavabos) seront également évacuées et traitées selon les instructions du Service cantonal de la protection de l'environnement.

Il me reste à remercier mes collègues du Conseil communal pour nos échanges constructifs et pertinents, toujours dans une ambiance agréable, ainsi que l'ensemble du personnel de l'administration communale pour sa précieuse collaboration.

Je souhaite également vous adresser, chers citoyens, mes vœux pour un bel été ressourçant, rempli de beaux moments partagés, ainsi que d'excellentes vacances.

◀ Philomène Zufferey-Circelli  
Conseillère communale

## Économie

## CHANGEMENT À LA DESTINATION VERCORIN

Voilà un peu plus d'une année, la commune a pris la présidence de Vercorin Tourisme, ainsi qu'un conseil d'administration majoritairement renouvelé, ce qui n'a pas empêché d'aller résolument de l'avant avec les équipes en place.

## PLUSIEURS ÉTAPES STRUCTURANTES ONT ÉTÉ FRANCHIES :

- Un nouveau contrat de collaboration a été élaboré et signé entre la Société de Développement, Vercorin Tourisme et la Commune de Chalais, accompagné d'une nouvelle convention de délégation. Ces bases actualisées permettent aujourd'hui de clarifier les rôles de chacun et de renforcer l'efficacité de notre gouvernance.
- Œuvrer à une meilleure harmonisation des efforts entre Vercorin Tourisme et la Société de Développement, notamment en matière d'animation. L'objectif est clair : proposer une offre cohérente, adaptée à l'identité de Vercorin, tout en veillant à une utilisation judicieuse des ressources à disposition. Dans ce cadre, une commission animation, réunissant différents acteurs locaux, a été mise en place afin de favoriser la concertation et la pertinence des événements.
- Le développement du site du Lavioz s'est poursuivi avec détermination, soutenu par un groupe de travail entreprenant et dynamique. Ce lieu emblématique, idéalement situé au cœur du village, doit devenir un espace attractif et vivant, en particulier pour les enfants et les familles et ce, quelle que soit la saison. Les infrastructures existantes et à venir s'inscrivent pleinement dans cette ambition.
- La Carte d'hôtes, qui suscitait certaines insatisfactions, a également fait l'objet d'une attention particulière. Une commission ad hoc a travaillé activement à enrichir son contenu,

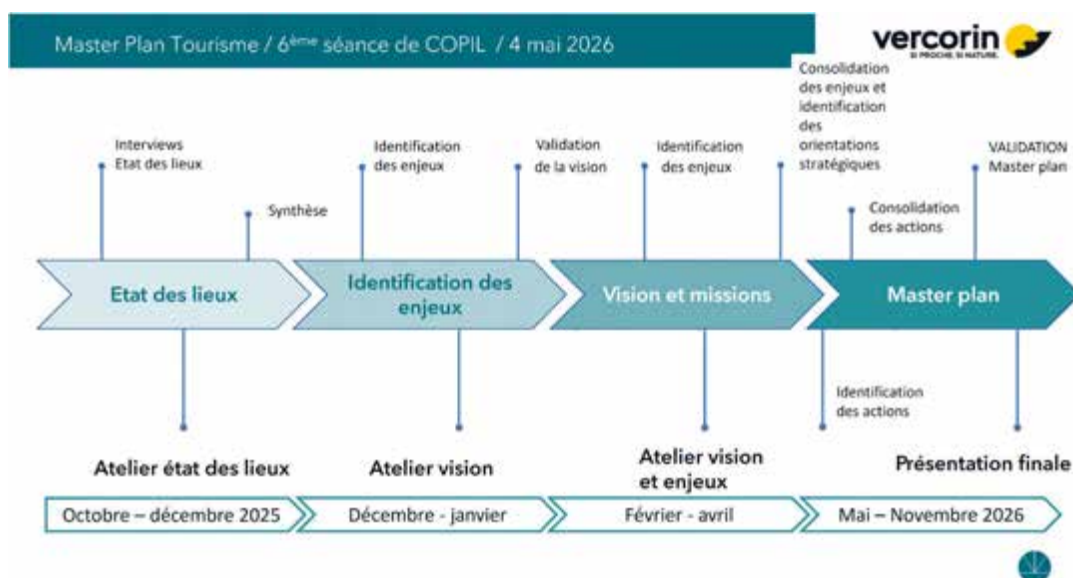
dans le but de la rendre plus attractive, tant pour nos résidents secondaires que pour les séjournants. Cette réflexion s'est élargie à l'intégration d'offres de destinations voisines, renforçant ainsi les synergies régionales. Par ailleurs, la possibilité d'étendre, sous certaines conditions, ces avantages aux résidents principaux de la Commune et aux contributeurs de la taxe de promotion touristique, est actuellement à l'étude.

Au-delà de ces réalisations, plusieurs axes de travail se dessinent pour l'année à venir :

- La question des canaux et de la pertinence de notre communication sera centrale, tout comme le renforcement de notre approche marketing commerciale, indispensable pour consolider notre positionnement
- Un autre sujet important : celui de la taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire. Une analyse approfondie de notre offre et de notre structure tarifaire s'impose, d'autant plus qu'une étude récente indique que la Commune de Chalais se situe comme la destination la moins chère du panel étudié. Cette situation appelle une réflexion stratégique sur l'équilibre entre attractivité et valorisation de notre destination.

## MASTERPLAN 2026-2040, LA STRATÉGIE TOURISTIQUE DE NOTRE COMMUNE.

Le Masterplan, projet porté par la Commune et actuellement en révision, constituera un axe majeur de notre développement à long terme, avec un horizon de 15 ans aligné sur la durée du Plan d'Affectation des Zones (PAZ), afin d'assurer une cohérence avec les cycles de planification territoriale.



Sa construction repose sur une démarche participative impliquant les principaux acteurs de la Destination, permettant de valoriser leur expertise, leur expérience et leur connaissance du terrain. Un Groupe de Travail représentatif des acteurs locaux réunit les différentes sensibilités et réalités du territoire, en intégrant aussi bien les sociétés de la plaine que celles de la montagne. Cette approche favorise un fort ancrage territorial et assure une représentation équilibrée des enjeux et besoins locaux. Les bases d'un développement cohérent, concerté et résolument tourné vers l'avenir seront donc posées d'ici peu, et présentées lors de l'Assemblée primaire de décembre.

La perspective partagée des participants est que nous aspirons à évoluer en restant fidèles à ce que nous sommes : un village de montagne touristique, avec son identité et son authenticité, fondé sur notre relation à la montagne et notre connexion avec la plaine. Nous croyons en un avenir où la vie à la montagne permet à toutes les générations de continuer à y vivre, tout en cultivant l'accueil des touristes 365 jours par an.

Nous sommes convaincus que le tourisme peut se développer dans une intelligence commune entre habitants, résidents et visiteurs, et nous souhaitons préserver cet esprit d'accueil qui fait la force de notre village. Notre ambition est de développer un tourisme moderne, créateur de valeur rajoutée durable pour la région, en renforçant les liens entre la plaine, les villages et les sommets, et en consolidant l'authenticité, la convivialité et la vitalité économique de la commune.

En rappel, les raisons d'une stratégie touristique / Masterplan :

- Document de référence communal définissant les orientations de développement touristique en intégrant les spécificités et enjeux du territoire
- Feuille de route pour les conseils d'administration des trois sociétés (TVSA, VTSA; Téléphérique Chalais-Vercorin SA)
- Assure une planification structurée et durable, ainsi que l'évolution du secteur touristique de manière cohérente
- Permet d'obtenir des flexibilités cantonales, sur les questions de l'utilisation du territoire par exemple
- Renforce la crédibilité des démarches de planification locale (révision du PAZ de la Commune)

### BISSES ET SENTIERS, RECONNAISSANCE ET ENTRETIEN

Le Bisse de Riccard, remis en état à la suite des intempéries du 30 juin 2024, a été officiellement distingué «Bisse de l'année 2026» par l'Association des Bisses du Valais (ABV). Lors de la cérémonie officielle organisée le 9 mai dernier, une présentation des travaux de remise en état de la prise d'eau du bisse de Riccard (2025) par Roger Siggen, Président du Consortage des bisses Riccard – Réchy – Ormoz. Pour reprendre les mots de l'ABV, le Bisse de Riccard incarne la résilience et témoigne d'une gestion de l'eau vivante et essentielle à l'échelle régionale. Le projet réalisé souligne toute la valeur de ce patrimoine unique. Toute notre reconnaissance et remerciements aux personnes impliquées dans ce projet, mais également à tous les bénévoles qui chaque année entretiennent et font vivre les bisses de notre commune et leurs abords.



Toujours depuis le bisse de Riccard, si vous vous êtes dirigés récemment en direction de la Rèche, puis de la cascade, vous avez certainement remarqué l'état de la passerelle de Chénir. Sa réparation devenait nécessaire. Le Conseil communal a validé en fin d'année 2025 l'utilisation du Fonds du Vallon de Réchy pour le financement de ces travaux. La Commission intercommunale du Vallon de Réchy a validé le projet.

Les travaux sont conséquents, mais nous devrions pouvoir annoncer de bonnes nouvelles lors de la prochaine Assemblée primaire en juin.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous un magnifique été ensoleillé, en santé, et de profiter de ce que notre belle région et notre communauté nous offrent.

## Comptes 2025

# PRÉAMBULE

L'exercice 2025 de la Commune de Chalais s'inscrit dans la continuité de celui de 2024 avec une progression des charges, notamment due à des éléments naturels inattendus et coûteux comme les chutes de neige du 17 avril 2025, alors que les recettes augmentent dans une proportion plus modeste. Cette situation conduit à une érosion de la marge d'autofinancement.

### MESSAGE INTRODUCTIF

Les comptes 2025 de la Commune de Chalais peuvent cependant être qualifiés de satisfaisants. La marge d'autofinancement de l'exercice s'élève à CHF 2'506'536.- (budget CHF 2'590'200.-), marge toutefois en diminution nette par rapport à 2024 de CHF 650'537.-. Les recettes augmentent de CHF 557'612.- alors que les dépenses sont en progression de CHF 1'208'149.-. Pour une bonne partie, l'augmentation des dépenses concerne des charges liées sur lesquelles la Commune n'a aucune prise. Les écarts significatifs, supérieurs à CHF 50'000.-, sont relevés plus loin dans ce rapport annuel.

Des investissements nets ont été réalisés pour CHF 6'035'053.- en 2025 pour un budget de CHF 5'258'600.-. Il s'agit d'un montant significatif, en augmentation de CHF 1'656'600.- par

rapport à 2024 et conduisant à une insuffisance de financement de CHF 3'528'518.-.

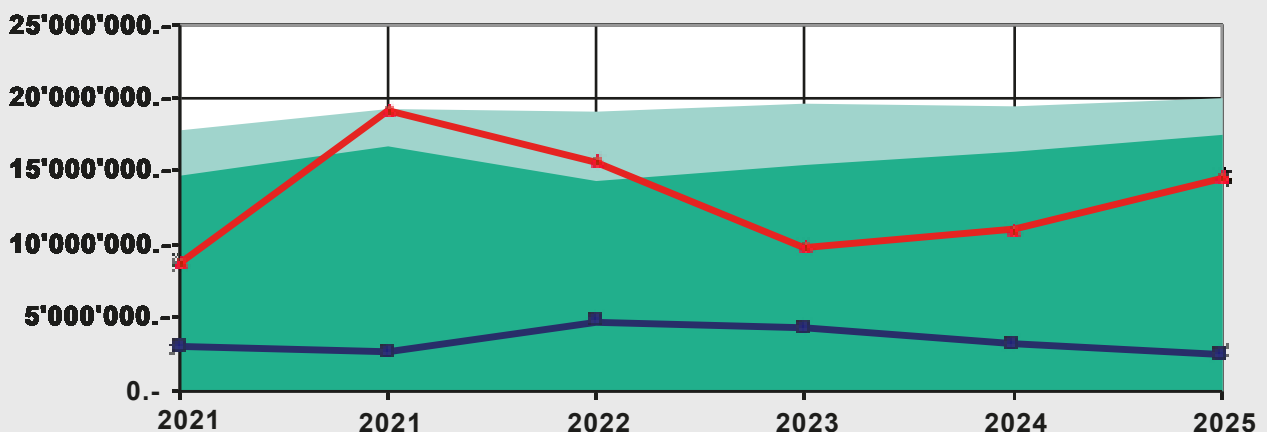
L'année 2025 a notamment vu l'achèvement du projet de rénovation de la Salle polyvalente de Chalais qui avait bénéficié d'un crédit d'engagement initial de CHF 4'500'000.- pour une réalisation sur deux ans. En tenant compte des crédits complémentaires accordés dans le cadre du budget 2025 (Chauffage CHF 500'000.-, Mobilier CHF 150'000.- et Sanitaires abri PC CHF 140'000.-), des travaux effectifs réalisés pour CHF 5'506'066.- et de la subvention à recevoir de l'Etat du Valais estimée à CHF 738'000.-, le dépassement budgétaire du projet est de CHF 216'221.-. Il est encore à relever que le financement du nouveau système de chauffage a fait l'objet d'un prélèvement de CHF 500'000.- sur le Fonds de transition énergétique.

Il est encore à noter que parallèlement à ce crédit d'engagement, l'Assemblée primaire avait accordé une autorisation d'emprunt de CHF 3'500'000.- pour la réalisation du projet. Le financement de cette rénovation a pu être réalisé intégralement avec les liquidités de la Commune sans avoir recours à l'emprunt.

### Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	14'791'114.-	16'700'023.-	14'314'434.-	15'363'599.-	16'303'268.-	17'511'417.-
Recettes	17'798'419.-	19'339'273.-	19'023'823.-	19'639'572.-	19'460'341.-	20'017'953.-
Marge	3'007'305.-	2'639'250.-	4'709'389.-	4'275'973.-	3'157'073.-	2'506'536.-
Endettement	8'756'865.-	19'168'076.-	15'635'334.-	9'826'287.-	11'038'550.-	14'545'076.-

Recettes Dépenses Marge Endettement



Le Fonds donation a fait l'objet d'un prélèvement de CHF 70'000.- en 2025 et se monte à CHF 1'830'000.- à la clôture de l'exercice. Des prélèvements ont été réalisés à hauteur de CHF 563'200.- sur le Fonds de transition énergétique et ce dernier se monte à CHF 1'721'300.- au 31.12.2025.

Comme en 2024, la part des prélèvements ayant servi à couvrir des investissements a fait l'objet d'un amortissement non planifié du même montant, soit un montant de CHF 500'000.- en 2025. Il a été possible d'attribuer à la Réserve de politique budgétaire CHF 500'000.-, cette dernière se monte à CHF 5'000'000.- au 31.12.2025.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2025 lors de sa séance ordinaire du 12 mai 2026.

**RESULTATS**

Comme précité, les comptes 2025 de la Commune bouclent, après affectation d'un montant de CHF 500'000.- à la Réserve de politique budgétaire, avec un résultat final de CHF 220'447.42 (2024 CHF 135'324.15) pour un budget de CHF 1'247'700.-. La marge d'autofinancement se monte à CHF 2'506'535.68 (2024 CHF 3'157'073.16) pour un budget de CHF 2'590'200.-.

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT**

Le compte de fonctionnement avant amortissements comptables et attributions/prélèvements aux financements spéciaux présente un total de revenus de CHF 20'017'952.70 et de charges de CHF 17'511'417.02. Ce résultat a permis des amortissements ordinaires et non planifiés à hauteur de CHF 2'381'925.16 (budget CHF 1'843'100.-) en augmentation de CHF 102'260.35 par rapport à 2024. Les taux d'amortissement pratiqués, déterminés lors l'introduction de MCH2, sont mentionnés dans nos principes de présentation des comptes faisant partie intégrante de l'annexe aux comptes officiels.

La présentation des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes du 05.02.2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16.06.2004 (OGFco).

L'aperçu des éléments du compte annuel ci-après présente de manière condensée les principaux états financiers de l'exercice :

<b>Aperçu du compte de résultats et investissements</b>		<b>2025</b>
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>		
Charges financières	- fr.	17'511'417
Revenus financiers	+ fr.	20'017'953
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= fr.</b>	<b>2'506'536</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>		
Marge d'autofinancement	+ fr.	2'506'536
Amortissements ordinaires	- fr.	2'381'925
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- fr.	267'239
Prélèvements sur les financements spéciaux	+ fr.	863'076
Attributions au capital propre	- fr.	500'000
<b>Excédent de revenu (+) ou de charges (-)</b>	<b>= fr.</b>	<b>220'447</b>
<b>Compte des investissements</b>		
Dépenses	+ fr.	7'715'580
Recettes	- fr.	1'680'527
<b>Investissements nets</b>	<b>= fr.</b>	<b>6'035'053</b>
<b>Financement</b>		
Marge d'autofinancement	+ fr.	2'506'536
Investissements nets	- fr.	6'035'053
<b>Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement</b>	<b>= fr.</b>	<b>-3'528'518</b>

Charges		Comptes 2025	Budget 2025	Ecart	Remarque
1	Autorité de protection enfant et adulte – Fonctionnement APEA	108'651.-	42'500.-	66'151.-	a
2	Formation – Amortissements non planifiés	500'000.-	-	500'000.-	b
2	Formation – Degré secondaire – CO de Grône	627'820.-	571'400.-	56'420.-	c
4	Santé – Hôpitaux, homes médicalisés – CMS	297'439.-	235'000.-	62'439.-	d
5	Prévoyance sociale – Prestations aux familles – CMS	657'096.-	539'400.-	117'696.-	e
6	Trafic et télécommunications – Routes cantonales – Entretien routes cantonales	418'688.-	318'000.-	100'688.-	f
6	Trafic et télécommunications – Routes communales – Déblaiement des neiges	209'754.-	275'000.-	-65'246.-	g
6	Trafic et télécommunications – Routes communales – Salage complet	159'306.-	102'000.-	57'306.-	h
7	Protection environnement – Approvisionnement en eau – Frais de personnel imputés	130'870.-	76'500.-	54'370.-	i
7	Protection environnement – Traitement des eaux usées – Entretien du réseau d'égouts	153'338.-	216'400.-	-63'062.-	j
7	Protection environnement – Traitement des eaux usées – STEP de Granges	558'203.-	460'000.-	98'203.-	k
7	Protection environnement – Aménagement du territoire – Amortissements ordinaires	128'146.-	69'800.-	58'346.-	l
7	Protection environnement – Intempéries – Routes	105'061.-	-	105'061.-	m
7	Protection environnement – Intempéries – Cours d'eau	82'423.-	-	82'423.-	n
9	Finances et impôts – Attribution à la réserve de politique budgétaire	500'000.-	-	500'000.-	o

Revenus		Comptes 2025	Budget 2025	Ecart	Remarque
9	Finances et impôts – Perception des impôts directs – Personnes physiques	10'643'297.-	10'050'000.-	593'297.-	a
9	Finances et impôts – Autres impôts directs	1'511'059.-	1'385'000.-	126'059.-	b
9	Finances et impôts – Perception des impôts divers – Personnes morales	1'049'786.-	850'000.-	199'786.-	c



## CHARGES

Le total des charges de fonctionnement (amortissements inclus) se monte à CHF 20'660'581.63.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- a/ Le fonctionnement des APEA a été cantonalisé au 01.01.2023. Si les frais de fonctionnement usuels sont connus et globalement maîtrisés, nous sommes astreints à assumer des frais de curatelles qui découlent des décisions de l'APEA et sur lesquelles nous n'avons pas d'emprise.
- b/ Comme énoncé en introduction de ce rapport, les investissements financés par un prélèvement sur les Fonds de financement spéciaux ont fait l'objet d'un amortissement non planifié et non budgété du même montant. Soit un amortissement immédiat de CHF 500'000.- pour le chauffage de la Salle polyvalente de Chalais.
- c/ La facture finale du CO pour l'année scolaire précédente comporte un montant de régularisation de quelque CHF 33'000.- qui a conduit à ce dépassement.
- d/ Une augmentation significative des coûts liés à l'intervention des infirmiers indépendants et OSAD privées a été constatée en 2025. Ces coûts sont répercutés partiellement sur les communes.
- e/ Une erreur a été commise lors du processus budgétaire 2025 et une partie des coûts des structures d'accueil de la petite enfance a été omise. Le budget de ces structures est relativement complexe avec une répartition des tâches entre le CMS et des charges directes de la Commune.
- f/ La participation de la Commune a été plus élevée que prévu pour les routes cantonales, notamment en raison d'un bloc de rocher qui menaçait la route à Briey. Ce dépassement est partiellement compensé par une subvention de quelque CHF 16'000.- reçue.
- g/ Les frais relatifs au déblaiement des neiges se sont avérés inférieurs au budget. Cette position enregistre de fortes variations d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques de l'hiver. Par définition, le budget se veut plutôt prudent.
- h/ Contrairement au déblaiement des neiges, le salage enregistre un dépassement. L'exercice sous revue comprend la mise en place d'une nouvelle organisation pour le salage en station ainsi qu'en plaine. Nous avons procédé à un changement de prestataire pour le salage à Vercorin, une adaptation des tarifs, non revus depuis plus de dix ans et avons enregistré des frais supplémentaires avec l'installation d'un silo à sel directement à Vercorin.
- i/ Une attention particulière a été portée au réseau d'eau potable pour répondre au mieux et rapidement aux exigences dictées par le Canton notamment. La nouvelle organisation du Service des Travaux publics induit également une augmentation des heures dédiées à ce service.
- j/ Contrairement au réseau d'eau potable, les travaux d'entretien sur le réseau d'eaux usées ont été dans les faits moins importants qu'initialement planifiés.
- k/ Comme en 2024, les débits enregistrés à la STEP demeurent trop importants. Des investigations avec des prestataires spécialisés sont en cours afin de traquer les potentielles sources d'eau qui finissent dans le réseau d'eaux usées alors qu'elles ne le devraient pas. Il s'agit d'une problématique complexe.
- l/ Les amortissements pratiqués pour ce dicastère sont supérieurs au budget en raison de l'amortissement du chalet acquis à l'emplacement de la gare d'arrivée du nouveau téléphérique. Cet immeuble n'était pas encore acquis au moment de l'élaboration du budget 2025 et l'amortissement n'avait par conséquent pas été planifié.
- m/ Nouvelles rubriques comptables créées à la suite des intempéries du 17 avril 2025. Ces éléments n'étaient bien évidemment pas prévus au budget. Ces coûts ont été partiellement compensés par une subvention de l'Etat du Valais pour une somme de quelque CHF 21'000.-.
- n/ Commentaire identique que pour la lettre m.
- o/ Les résultats de l'exercice 2025 ont conduit à attribuer CHF 500'000.- à la Réserve de politique budgétaire comme en 2024. Un montant de CHF 5'000'000.- figure au bilan au 31.12.2025 pour ce poste. Prudemment, aucun montant n'avait été budgété.

En ce qui concerne les positions en lien avec la masse salariale 2025, le budget a été globalement respecté et aucun écart significatif n'est à relever.

## REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à CHF 20'881'029.05.

Tous les écarts de revenus concernent le dicastère Finances et Impôts. Les écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau de la page 18 :

- a/ Pour les impôts directs des personnes physiques, nous avons enregistré des écarts positifs de CHF 460'741.- sur la position de l'impôt sur la fortune et de CHF 183'825.- pour l'impôt à la source. La position de l'impôt sur le revenu est inférieure de CHF 54'202.- au budget. Les rubriques de l'impôt personnel et l'impôt sont très proches du budget.
- b/ Concernant les autres impôts directs, les rubriques qui méritent d'être commentées sont l'impôt foncier des personnes physiques de CHF 109'226.- supérieur aux prévisions, notamment grâce à la réintroduction de l'impôt foncier minimum. Les prestations en capital qui enregistrent un écart positif de CHF 55'185.- et les droits de mutation également une balance positive de CHF 73'699.-.
- c/ Pour les impôts des personnes morales, après un exercice 2024 compliqué, nous revenons à une situation que l'on peut qualifier de retour à la normale. Les rentrées fiscales sur le bénéfice sont de CHF 812'530.-, supérieures de CHF 202'530.- au budget.

### AMORTISSEMENTS

Les amortissements ordinaires et non planifiés du patrimoine administratif se montent à CHF 2'381'925.16, en augmentation de CHF 102'260.35 par rapport à l'exercice précédent.

Pour ce qui concerne les bâtiments du patrimoine financier, il a été procédé à un amortissement de CHF 50'000.- et CHF 5'000.- sur les bâtiments de La Postale et de La Forge, ce qui est comparable aux amortissements 2024. Aucun amortissement n'a été pratiqué sur les titres du patrimoine administratif, soit nos participations dans TVSA figurant au bilan pour CHF 1'014'000.-, en augmentation de CHF 14'000.- sur l'exercice, et OIKEN SA pour CHF 1'130'000.-.

### COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements indique des dépenses brutes de CHF 7'715'580.36 et des recettes totales de CHF 1'680'527.10 pour donner au final un investissement net de CHF 6'035'053.26. L'insuffisance de financement se monte à CHF 3'528'517.58 (budget CHF 2'668'400.-).

Les principaux investissements réalisés, constituant des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les écarts significatifs, vous sont présentés ci-après :

- La conception de notre nouveau site internet ainsi que l'introduction d'une application communale ont été réalisées pour un montant inférieur au budget. La mise en ligne du nouveau site internet aura lieu dans le courant de l'année 2026.

Compte de fonctionnement par tâche	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'333'731	55'408	1'337'000	37'500	1'271'099	18'457
Ordre et sécurité publics, défense	1'000'257	187'676	862'800	175'000	815'604	212'625
Formation	5'004'264	722'573	4'405'600	684'500	4'664'846	830'856
Culture, sports et loisirs, église	1'577'830	173'231	1'499'000	170'100	1'448'794	121'348
Santé	789'371	-	699'100	-	735'918	-
Prévoyance sociale	2'514'688	16'144	2'215'600	14'500	2'280'931	13'756
Trafic et télécommunications	2'861'299	183'979	2'725'200	113'900	2'673'626	214'777
Protection de l'environnement et aménagement territoire	3'375'114	2'682'264	3'015'700	2'582'300	3'103'117	2'587'174
Economie publique	1'089'589	1'058'905	1'060'800	973'700	2'152'393	1'127'145
Finances et impôts	1'114'437	15'800'851	493'200	14'810'200	1'039'388	15'194'902
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>20'660'582</b>	<b>20'881'029</b>	<b>18'314'000</b>	<b>19'561'700</b>	<b>20'185'715</b>	<b>20'321'039</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	220'447		1'247'700		135'324	

- Quelques menues dépenses pour la finalisation de la cour d'école de Chalais et le Centre scolaire de Vercorin ont été portées en investissement. Il s'agit de projets 2024.
- Un montant hors budget de CHF 24'025.90 a été porté en investissement pour la réalisation d'une salle d'ACM dans les locaux de l'ancienne Poste de Vercorin, locaux propriété de la Commune. Ce projet, hors planification, a pu être réalisé rapidement pour libérer une salle de classe et permettre des décharges supplémentaires au Centre scolaire de Vercorin.
- Comme mentionné au début de ce rapport, un crédit d'engagement de CHF 4'500'000.- avait été voté par l'Assemblée primaire pour la Salle polyvalente de Chalais et utilisé à hauteur de CHF 1'765'154.55 au 31.12.2024. Des crédits complémentaires, dans le cadre du budget 2025, à hauteur de CHF 790'000.- (Chauffage CHF 500'000.-, Mobilier CHF 150'000.-, Sanitaires abri PC CHF 140'000.-) ont été alloués. En tenant compte des travaux réalisés en 2025, soit CHF 4'479'066.05 et de la subvention de l'Etat du Valais à recevoir de CHF 738'000.-, ce projet se termine avec un dépassement de CHF 216'221.-. Il est à noter que le nouveau chauffage a fait l'objet d'un prélèvement de CHF 500'000.- sur le Fonds de transition énergétique et qu'aucun recours à l'emprunt (autorisation de CHF 3'500'000.-) n'a eu lieu.
- Pour la Culture, Sport et Loisirs, des aménagements ont eu lieu au Lavioz, la Place des Avouintsettes et Bozon dans le cadre des enveloppes budgétaires. Il en est de même pour les réalisations de la Commission du patrimoine.
- Prévoyance sociale : des travaux ont été réalisés à la Crèche VITAE, notamment pour ombrager la cour, conformément au budget.
- Trafic et Télécommunications : la contribution aux routes cantonales est inférieure de CHF 86'676.- à la planification. La réalisation de l'arrêt de bus à Daval, piloté par la ville de Sierre, est inférieure de CHF 167'826.- au budget, ce qui a une incidence de CHF 181'620.- sur les subventions à recevoir. Un prélèvement de CHF 175'000.-, au lieu des CHF 300'000.- budgétés, sur la Provision RC 626 Itravers-Vercorin a été opéré. Les autres projets, Route du Téléphérique, Rue des Flaches et réalisations de la Commission mobilité sont conformes au budget ou dans des écarts inférieurs à CHF 50'000.-.
- Les investissements réalisés sur les réseaux d'eau potable et des eaux usées l'ont été pour des montants inférieurs à ceux budgétés pour la Rue du Téléphérique de CHF 107'890.- pour l'eau potable et CHF 67'045.- pour les eaux usées. Les autres écarts dans ces dicastères ne sont pas significatifs.

Le compte d'investissements se présente comme suit :

Compte des investissements par tâche	Comptes 2025		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	35'424	-	50'000	-
Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-
Formation	4'508'746	738'000	3'690'000	730'000
Culture, sports et loisirs, église	300'210	-	325'000	-
Santé	5'041	-	4'700	-
Prévoyance sociale	75'358	-	60'000	-
Trafic et télécommunications	885'078	220'180	1'098'400	526'800
Protection de l'environnement et aménagement territoire	1'891'723	691'847	1'942'800	625'000
Economie publique	-	-	-	-
Finances et impôts	14'000	30'500	-	30'500
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>7'715'580</b>	<b>1'680'527</b>	<b>7'170'900</b>	<b>1'912'300</b>
Excédent de dépenses		<b>6'035'053</b>		<b>5'258'600</b>
Excédent de recettes				

- CHF 747'499.- ont été investis en 2025 pour la sécurisation de la Rèche pour un budget de CHF 700'000.-. Les subventions à recevoir budgétées étaient de CHF 525'000.- et les subventions effectives ont été de CHF 531'352.-.
- Des terrains ont été acquis pour un montant de CHF 578'468.- dans le cadre budgétaire. La dépense principale concerne l'acquisition d'une parcelle aux Clous à Réchy en vue de la réalisation d'un nouvel écopoint. Une parcelle a été vendue par la Commune pour un montant de CHF 26'840.- durant l'exercice.
- Enfin, la Commune s'est portée acquéreuse de 70 actions de TVSA pour un montant de CHF 14'000.-. Les titres ont

été portés au bilan à leur valeur d'acquisition et aucun amortissement n'a été pratiqué.

### COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent un excédent de financement global de CHF 48'574.-. En détail, le compte «Eau potable» présente un bénéfice 2025 de CHF 201'409.-, celui des «Egouts», un déficit de CHF 100'221.- et le compte «Hygiène» également un déficit de CHF 52'514.-. Seul le compte de financement spécial «Egouts» présente un solde négatif au bilan pour un montant de CHF 136'666.-.

## Comptes des services publics

## 2025

### Eau potable

Investissement net 2025	210'069.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2025	407'478.-
Amortissement 2025	-206'069.-
Versement au financement spécial	201'409.-
Report solde 2024 financement spécial	620'857.-
<b>Total du compte financement spécial</b>	<b>822'266.-</b>

### Egouts

Investissement net 2025	202'033.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2025	-11'188.-
Amortissement 2025	-89'033.-
Versement au financement spécial	-100'221.-
Report solde 2024 financement spécial	-36'445.-
<b>Total du compte financement spécial</b>	<b>-136'666.-</b>

### Hygiène

Investissement net 2025	0.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2025	-27'514.-
Amortissement 2025	-25'000.-
Versement au financement spécial	-52'514.-
Report solde 2024 financement spécial	505'348.-
<b>Total du compte financement spécial</b>	<b>452'833.-</b>

**BILAN**

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 220'447.-, les variations des Fonds de financements spéciaux et après affectation de CHF 500'000.- à la Réserve de politique budgétaire, les fonds propres de la commune s'élèvent à CHF 17'286'804.-. L'endettement net se monte à CHF 14'545'076.-, soit CHF 3'704.- par habitant. Le critère d'endettement s'est clairement péjoré en 2025 du fait de

l'utilisation de liquidités pour financer les investissements consentis sur l'exercice. L'objectif de l'exécutif d'améliorer cet indicateur particulier est plus que jamais d'actualité. La reprise du prêt de CHF 4'000'000.- qui arrive à échéance le 01.07.2026 par TVSA avec un cautionnement communal de 100% devrait déjà améliorer fortement les indicateurs d'endettement. Ce point figure à l'ordre du jour de l'Assemblée primaire du lundi 15.05.2026.

Le bilan au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

<b>Aperçu du bilan</b>		Etat 1.1.2025	Etat 31.12.2025
<b>1 Actif</b>		<b>45'938'884</b>	<b>45'222'456</b>
<b>Patrimoine financier</b>		<b>17'760'132</b>	<b>13'390'576</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	3'035'782	1'280'220
101	Créances	4'874'704	4'288'832
102	Placements financiers à court terme	6'002'849	3'008'049
104	Actifs de régularisation	1'068'784	2'123'794
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	400'013	366'680
109	Créances envers les financements spéciaux	2'378'001	2'323'001
<b>Patrimoine administratif</b>		<b>28'178'752</b>	<b>31'831'880</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	20'863'252	24'551'880
142	Immobilisations incorporelles	77'000	85'000
144	Prêts	4'843'500	4'813'000
145	Participation capital social	2'130'000	2'144'000
146	Subventions d'investissement	265'000	238'000
<b>2 Passif</b>		<b>45'938'884</b>	<b>45'222'456</b>
<b>Capitaux de tiers</b>		<b>28'798'682</b>	<b>27'935'652</b>
200	Engagements courants	2'997'169	3'790'925
201	Engagements financiers à court terme	2'002'000	10'202'000
204	Passifs de régularisation	1'303'845	1'846'051
205	Provisions à court terme	673'536	498'536
206	Engagements financiers à long terme	19'790'350	9'588'350
208	Provisions à long terme	500'000	500'000
209	Engagements envers financements spéciaux et capitaux tiers	1'531'781	1'509'790
<b>Capital propre</b>		<b>17'140'202</b>	<b>17'286'804</b>
29	Capital propre	17'140'202	17'286'804

### INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

Vous trouverez ci-après l'intégralité de l'évolution des 8 indicateurs de l'Etat du Valais. Globalement les indicateurs de la Commune de Chalais sont stables.

### INFORMATIONS ANNEXES AUX COMPTES

- Tableau synoptique des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles (art. 30, al. 2, litt. D, OGFco)
- Tableau des crédits complémentaires (art. 30, al. 2, litt. E, OGFco): - **néant**
- Annexe au bilan (art. 30, al. 2, litt. J, OGFco) comprenant les engagements conditionnels, le tableau de flux de trésorerie et les principes de présentation des comptes.

### CONSIDERATIONS FINALES

Avec une marge d'autofinancement de CHF 2'506'536.-, la Commune de Chalais revient dans des proportions qu'elle connaissait en 2021 et années antérieures. Cette situation démontre l'importance de la maîtrise des charges de fonctionnement sur lesquelles elle a une emprise. La Commune de Chalais avec ses divers Fonds de financements spéciaux, dont celui de transition énergétique, et sa Réserve de politique budgétaire de CHF 5'000'000.-, peut cependant appréhender les défis futurs et les investissements qui l'attendent avec une certaine sérénité.

Chalais, le 15 mai 2026

◀ Nicolas Derivaz / Sylvie Masserey Anselin

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2024	2025	
1. Taux d'endettement net (I1)	86.29 %	108.76 %	97.77 %
	bon	suffisant	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	72.10 %	41.53 %	54.39 %
	récession	récession	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.13 %	-0.01 %	0.06 %
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	121.99 %	112.93 %	117.40 %
	moyen	moyen	moyen
5. Proportion des investissements (I5)	23.16 %	30.58 %	27.19 %
	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	11.35 %	11.40 %	11.38 %
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2'827	3'704	3'267
	endettement important	endettement important	endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	15.54 %	12.00 %	13.75 %
	moyen	moyen	moyen

## COMMUNE DE CHALAIS – COMPTES 2025

	COMPTES 2024		BUDGET 2025		COMPTES 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>1'271'099.21</b>	<b>18'457.00</b>	<b>1'337'000</b>	<b>37'500</b>	<b>1'333'730.64</b>	<b>55'408.10</b>
011 Législatif	10'306.45		12'500		9'622.80	
012 Exécutif	220'507.03		246'500		255'187.51	
021 Administration des finances et des contributions	301'928.43		296'700		297'710.83	6'836.70
022 Services généraux	738'357.30	18'457.00	781'300	37'500	771'209.50	48'571.40
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>815'603.66</b>	<b>212'624.95</b>	<b>862'800</b>	<b>175'000</b>	<b>1'000'257.40</b>	<b>187'675.60</b>
111 Police	352'271.85	14'800.00	342'500	12'500	355'742.95	7'020.00
120 Justice commune	3'000.00		3'000		3'000.00	
121 Justice district	10'534.00		11'000		10'580.00	
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	65'232.05		42'500		108'650.70	
129 Autres tâches de justice			300		300.00	
140 Questions juridiques	229'861.44	123'193.55	229'700	97'500	265'361.19	85'226.65
150 Service du feu	92'900.12	59'563.65	110'300	51'000	119'946.14	54'184.40
162 Défense civile	55'887.00	15'067.75	115'800	14'000	134'462.42	41'244.55
163 EMCR	5'917.20		7'700		2'214.00	
<b>2 FORMATION</b>	<b>4'664'846.21</b>	<b>830'855.85</b>	<b>4'405'600</b>	<b>684'500</b>	<b>5'004'264.45</b>	<b>722'573.40</b>
212 Degré primaire	3'497'109.16	789'124.60	3'136'100	639'600	3'663'417.06	676'479.05
213 Degré secondaire I CO	984'998.00	9'090.00	1'065'200	9'600	1'149'756.10	10'320.00
220 Ecoles spécialisées	42'197.45	90.00	62'000	100	45'642.19	300.00
230 Formation professionnelle initiale	29'727.10	14'696.00	29'500	14'700	33'348.70	17'429.85
251 Ecole de maturité gymnasiale	38'234.50	17'855.25	41'000	20'500	36'848.00	18'044.50
299 Formation non-mentionnée ailleurs	72'580.00		71'800		75'252.40	
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE</b>	<b>1'448'793.57</b>	<b>121'347.80</b>	<b>1'499'000</b>	<b>170'100</b>	<b>1'577'830.41</b>	<b>173'230.55</b>
321 Bibliothèques et littérature	157'813.37	12'196.00	168'400	13'000	164'555.80	14'974.45
322 Musique et théâtre	65'982.05		44'000		49'721.25	
323 Ecole de musique	56'243.00		48'000		47'529.65	
329 Culture, autres	217'556.29	75'200.00	243'000	90'800	320'641.44	75'000.00
341 Sports	234'005.86	15'020.00	263'000	14'500	276'752.77	16'200.00
342 Loisirs	468'341.94	18'931.80	489'600	51'800	456'789.94	67'056.10
350 Eglise catholique romaine	230'931.06		225'000		243'919.56	
351 Eglise réformée évangélique	17'920.00		18'000		17'920.00	

	COMPTES 2024		BUDGET 2025		COMPTES 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>4 SANTE</b>	<b>735'917.81</b>		<b>699'100</b>		<b>789'370.73</b>	
412 Homes médicalisés et maison pour personnes âgées	536'613.76		492'000		566'598.23	
433 Service médical scolaire	155'763.05		145'100		170'949.70	
490 Santé publique	43'541.00		62'000		51'822.80	
<b>5 PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>2'280'930.96</b>	<b>13'755.80</b>	<b>2'215'600</b>	<b>14'500</b>	<b>2'514'688.25</b>	<b>16'143.80</b>
523 Foyers pour invalides	499'259.41		435'000		481'230.84	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	15'152.54	14'170.20	15'700	14'500	15'582.40	15'479.60
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	252'431.55		240'100		260'986.35	
543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	7'295.60		7'700		7'272.05	
544 Protection de la jeunesse (en général)	33'000.00		28'000		51'600.00	
545 Prestations aux familles (en général)	1'207'526.59	-414.40	1'195'100		1'357'696.35	664.20
572 Aide sociale (économique)	237'597.60		264'000		313'713.13	
574 Fonds cantonal pour l'emploi	28'667.67		30'000		26'607.13	
<b>6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>2'673'626.02</b>	<b>214'776.73</b>	<b>2'725'200</b>	<b>113'900</b>	<b>2'861'299.27</b>	<b>183'978.73</b>
613 Routes cantonales	325'316.40		318'000		418'687.55	16'634.70
615 Routes communales	893'360.02	20'072.80	959'500	8'800	978'824.10	27'085.60
616 Parkings	24'655.11	130'586.83	48'000	96'600	54'713.99	126'777.03
617 Atelier et centre d'entretien	76'206.58		146'100		185'240.09	
622 Trafic régional	100'022.05	9'210.00	102'900	8'500	106'546.70	12'213.00
623 Trafic d'agglomération	353'296.00		347'500		340'929.90	
634 Planification générale des transports	900'769.86	54'907.10	803'200		776'356.94	1'268.40
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>3'103'116.82</b>	<b>2'587'173.81</b>	<b>3'015'700</b>	<b>2'582'300</b>	<b>3'375'114.44</b>	<b>2'682'263.52</b>
710 Approvisionnement en eau	914'787.60	914'787.60	905'000	905'000	927'530.90	927'530.90
720 Traitement des eaux usées	814'205.72	814'205.72	810'400	810'400	837'618.79	837'618.79
730 Gestion des déchets	738'213.74	738'213.74	769'900	769'900	807'079.95	807'079.95
741 Corrections de cours d'eau	91'868.12	35'436.30	43'500		51'210.50	
771 Cimetières, crématoires (en général)	30'333.31	8'600.00	36'400	19'000	33'979.54	6'400.00
790 Aménagement du territoire	513'708.33	75'930.45	450'500	78'000	530'211.35	82'449.58
791 Intempéries					187'483.41	21'184.30

	COMPTES 2024		BUDGET 2025		COMPTES 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>2'152'393.04</b>	<b>1'127'144.75</b>	<b>1'060'800</b>	<b>973'700</b>	<b>1'089'588.89</b>	<b>1'058'904.65</b>
811 Administration, exécution et contrôle	1'367.06		2'000		25'077.03	8'028.00
813 Améliorations de l'élevage	1'980.00		2'000		1'920.00	
814 Améliorations de la production végétale	26'736.90	28'731.50	26'500	28'700	25'927.50	28'885.30
819 Irrigation	23'255.51		33'800		2'341.00	
820 Sylviculture	18'697.10		29'600		7'954.60	
840 Tourisme	839'923.47	668'923.45	710'900	650'000	745'086.32	673'715.65
850 Industrie, artisanat et commerce	67'791.35		59'000		56'293.65	
871 Electricité	1'172'641.65	429'489.80	197'000	295'000	224'988.79	348'275.70
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>1'039'387.59</b>	<b>15'194'902.35</b>	<b>493'200</b>	<b>14'810'200</b>	<b>1'114'437.15</b>	<b>15'800'850.70</b>
910 Impôts personnes physiques	138'731.61	12'227'501.62	218'000	11'633'000	252'982.26	12'388'824.67
911 Impôts personnes morales	6'234.95	746'728.90	5'000	955'000	5'314.40	1'167'598.35
930 Péréquation financière et compensation des charges		1'358'057.00		1'373'000		1'356'659.00
950 Quotes-parts, autres	1'326.45	286'606.96	500	300'000	421.10	309'646.66
961 Intérêts	275'998.53	346'511.32	165'700	321'600	255'512.01	351'370.23
963 Immeubles et titres du patrimoine financier	117'096.05	229'496.55	104'000	227'600	100'207.38	226'751.79
990 Amortissement du patrimoine administratif existant	500'000.00				500'000.00	



## Décision de l'Assemblée primaire

# CAUTIONNEMENT DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Lors de l'Assemblée primaire de décembre 2022, nous avons accepté le principe d'un cautionnement communal de CHF 3,6 millions en faveur de la Société de la Télécabine de Vercorin SA (TVSA). Celui-ci a permis à TVSA de reprendre à son compte la première tranche de l'opération financière approuvée par la Commune en 2012. Pour rappel, cette décision visait notamment à permettre aux remontées mécaniques de bénéficier de conditions d'emprunt plus favorables que si elles avaient dû emprunter en direct.

Ce cautionnement a marqué une étape importante dans la réorganisation du financement des remontées mécaniques. Elle a confirmé la capacité de TVSA à assumer directement ses engagements financiers dans des conditions comparables à celles de la Commune, tout en permettant à cette dernière d'alléger son bilan à hauteur du montant précité. Depuis lors, la société a démontré sa capacité à honorer les remboursements de ses emprunts conformément aux accords et échéances prévues.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à traiter la seconde tranche de cette opération, qui s'élève à CHF 4 millions et qui correspond au prêt-relais réalisé lors du cofinancement du nouveau télésiège de Tracuit.

Cette nouvelle étape intervient dans un contexte globalement positif pour la société. La fréquentation du domaine poursuit une évolution réjouissante, aussi bien en hiver qu'en été, confirmant l'attractivité de la destination et la pertinence d'une stratégie touristique multisaisons.

Les principaux investissements structurants, tels que la télécabine et le télésiège de Tracuit, ont été réalisés. D'autres projets demeurent toutefois nécessaires pour accompagner le développement du domaine et maintenir sa compétitivité. Parmi ceux-ci figurent notamment la création de bassins de rétention destinés notamment à sécuriser la ressource en eau pour l'enneigement, l'aménagement d'une nouvelle piste d'arrivée en station ainsi qu'une liaison au site du Lavioz.

Ces projets dépendront notamment de l'homologation du plan d'aménagement détaillé (PAD) des remontées mécaniques, adopté par l'assemblée primaire de décembre dernier et transmis au Canton sans opposition, ce qui permet d'envisager une suite favorable dans des délais raisonnables.

Même si la dynamique actuelle est très encourageante, TVSA ne dispose pas encore d'une marge d'autofinancement suffisante pour assumer seule l'ensemble de ses futurs investisse-



ments. Conscient de cette réalité, le Conseil d'administration analyse actuellement les différentes mesures permettant de renforcer progressivement la capacité financière de la société et de tendre vers une plus grande autonomie dans le financement de ses projets.

Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'en tant qu'actionnaire majoritaire, la Commune pourra être appelée, à l'avenir, à soutenir certains développements stratégiques des remontées mécaniques. Si tel devait être le cas, ce soutien devra intervenir dans un cadre maîtrisé, transparent et proportionné aux efforts entrepris par la société elle-même.

Dans ce contexte, le Conseil communal est convaincu que le cautionnement proposé constitue une mesure responsable et équilibrée, en cohérence avec les enjeux de développement de notre village touristique et de ses remontées mécaniques. En conclusion, le Conseil communal vous invite à accepter le cautionnement de CHF 4'000'000.- en faveur de TVSA pour une durée de 20 ans.

◀ Sylvie Masserey Anselin

Pour un éclairage plus large sur l'intervention communale dans le financement des remontées mécaniques, le bulletin d'information du Conseil communal n°12 de décembre 2012 retrace, à travers les propos de son président de l'époque, Alain Perruchoud, le contexte et les démarches ayant conduit à cette implication.

## QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Acceptez-vous le cautionnement de  
CHF 4'000'000.00 en faveur de TVSA  
d'une durée minimale de 20 ans ?



## Présentation du FC Chalais

# UN MAILLOT, UN VILLAGE, UNE PASSION

Le FC Chalais a été fondé le 1<sup>er</sup> juillet 1932. À l'époque, l'AVF ne comptait que douze clubs actifs. Depuis, le FC Chalais n'a cessé d'écrire une histoire faite de football et d'humanité.

C'est une mémoire collective nourrie de victoires, de soirées à la cantine, de derbys, de travail, de solidarité et d'amitiés. Chaque ancien joueur, chaque entraîneur, chaque membre se rappelle un match sous la pluie, une remontée improbable, une fête qui s'éternise, un geste technique inoubliable.

La fierté du club se lit dans les récits de nos anciens qui évoquent encore les exploits en Coupe valaisanne en 1970 et 1974 ou les années de 2<sup>e</sup> ligue avec la première ascension à l'issue de la saison 1970-1971. Elle se lit aussi dans les yeux des enfants de l'école de foot courant sur la pelouse avec le rêve de devenir footballeur ou simplement de porter avec fierté les couleurs de leur village.

Plusieurs footballeurs formés ou passés par le FC Chalais ont marqué l'histoire du football valaisan et national. Alvaro Lopez a porté le brassard de capitaine du FC Sion. Gérald et Antoine Devanthéry ont, eux aussi, atteint la Ligue nationale A, tout comme Stéphane Grichting, international suisse et modèle d'exemplarité.

Leur parcours rappelle qu'un club de village peut aussi être un point de départ vers le plus haut niveau.

### Demain commence aujourd'hui : reconstruire pour avancer

Sportivement, la saison écoulée a été difficile. Les résultats n'ont pas répondu à nos attentes et plusieurs éléments n'ont pas fonctionné comme espéré. Mais ce constat n'est pas une fin : c'est un point de départ. Il nous appartient désormais de repartir sur des bases solides et de redonner une direction forte à notre première équipe.

Notre objectif : intégrer 4 à 6 jeunes issus de nos juniors dans l'équipe première. Ce n'est pas un pari, mais une conviction profonde. Nos jeunes ont du talent, de l'envie, du caractère. À 17-18 ans, certains sont prêts à franchir le cap, à apprendre au contact des plus expérimentés et à bénéficier d'un réel temps de jeu.

C'est un engagement qui me tient particulièrement à cœur. Il s'agit aussi de faire évoluer certaines mentalités au sein du groupement junior, afin que nos jeunes trouvent enfin la place qu'ils méritent.

Mais au-delà des résultats, notre priorité reste la même : constituer une société forte, unie et fière. Parce qu'au FC Chalais, on joue pour le maillot, pour le village, et pour transmettre des valeurs.



Espace Bozon lors d'un tournoi école de foot

### Être un club de village : un défi quotidien

Gérer un club de village représente un défi permanent, notamment financier. Offrir des conditions d'entraînement dignes, soutenir nos équipes, organiser des événements, maintenir une structure solide : tout cela demande des moyens et une énergie considérable.

Nous comptons aujourd'hui 130 membres actifs, un chiffre qui témoigne de la vitalité du club, mais aussi de notre responsabilité. L'école de foot accueille les enfants dès 5 ans, et nous disposons de deux équipes de juniors E. Pour les catégories supérieures jusqu'aux juniors A, nous sommes regroupés avec le FC Grône et le FC Granges. Ce choix garantit un nombre suffisant de joueurs, des entraînements de qualité et des matchs compétitifs.

Mais ce regroupement a parfois dilué notre identité. Le FC Chalais se trouve aujourd'hui à un tournant : il est temps de dépasser les ambitions personnelles et de revenir à l'essentiel – l'unité du club et l'intérêt collectif.

### Les jeunes, notre priorité

Le constat est préoccupant : trop de jeunes de 18 à 20 ans arrêtent le football ou s'éloignent du club. Ce phénomène touche tout le canton, mais il nous impacte particulièrement. Pour qu'ils aient envie de rester, de progresser et un jour de défendre nos couleurs, nous devons redevenir un club cohérent, lisible et inspirant.

Cela passe par un projet sportif clair, mêlant l'expérience de nos joueurs actuels à la fougue de nos jeunes. Et aussi par un encadrement solide.

À ce titre, nous tenons à saluer le travail remarquable de nos entraîneurs juniors. Leur engagement, leur patience et leur passion sont essentiels. Ils transmettent nos valeurs, et donnent envie de continuer. Ils sont les premiers bâtisseurs de notre avenir.

### La deuxième équipe : un pilier du club

Impossible d'évoquer le FC Chalais sans parler de notre deuxième équipe, menée par un trio d'entraîneurs solide et complémentaire. Autour d'eux, un noyau d'anciens juniors et d'anciens joueurs de la Une forme un groupe exemplaire : soudé, fidèle, toujours présent dans les moments difficiles. Ils incarnent l'esprit chalaisard : engagement, solidarité, attachement au maillot. À eux aussi, un immense merci.

### Un club qui vit grâce à vous

Sans les bénévoles, les anciens, les parents, les membres, le club ne pourrait pas vivre. Chaque heure donnée, chaque sourire à la buvette, chaque déplacement pour accompagner un junior compte.

Nous tenons aussi à remercier chaleureusement la Commune de Chalais, dont le soutien constant permet à nos équipes de s'entraîner et de jouer dans les meilleures conditions. Sans cette collaboration, rien ne serait possible.

Le succès du réveillon 2025, avec plus de 200 personnes réunies, en est la preuve : le FC Chalais est un club vivant, ancré, fédérateur.

Le FC Chalais reflète notre communauté. Que vous soyez sur le terrain, dans les gradins ou à la buvette, votre soutien compte.



Pour continuer à faire vivre cette belle histoire, chacun peut devenir membre passif. Même modeste, votre contribution soutient nos juniors et la vie du club.

Nous sommes également à la recherche de nouveaux membres pour renforcer notre comité. Toute personne prête à s'investir pour nos jeunes est la bienvenue.

L'histoire du FC Chalais est riche et vibrante. Les pages futures s'écriront avec nos juniors, nos entraîneurs, nos bénévoles, nos membres, notre commune... et avec vous.

Au FC Chalais, on ne joue pas seulement au football. On crée des liens. On prépare l'avenir, un avenir couronné par le centenaire du club en 2032.

### Le FC Chalais forme également des arbitres de qualité :

**Mathis Savioz**, 21 ans et arbitre pour le FC Chalais. Tout a commencé à l'âge de 13 ans. Je me suis lancé dans l'arbitrage pour deux raisons. La première est que le FC Chalais avait besoin d'arbitres juniors à ce moment-là. La seconde raison est que j'ai toujours été passionné par ce rôle sur le terrain. Le fait d'être la personne qui décide de ce qu'il se passe sur le terrain est quelque chose qui m'a toujours intéressé. Un autre aspect que j'ai toujours trouvé passionnant dans ce rôle est la rapidité à



Mathis Savioz

laquelle l'arbitre doit décider. Cette capacité à décider très rapidement est une qualité essentielle en tant qu'arbitre. C'est donc logiquement que je me suis orienté vers ce rôle. J'ai donc commencé à arbitrer en tant qu'arbitre junior pour le FC Chalais. Par la suite, j'ai suivi la formation pour devenir arbitre officiel. J'ai donc commencé à arbitrer en juniors C, avant de monter en juniors B, puis en juniors A. J'ai ensuite été promu en 4ème ligue, puis en 3ème ligue. Parallèlement, j'ai également intégré le groupe des arbitres talents du Valais. J'ai aussi suivi la formation pour devenir arbitre assistant. J'ai commencé à arbitrer en tant qu'arbitre assistant en 2ème ligue, tout en continuant à arbitrer en tant qu'arbitre central. J'ai été rapidement promu en 2ème ligue interrégionale en tant qu'arbitre assistant. En 2024, j'ai eu la chance d'être proposé par le Valais à l'Académie suisse de l'arbitrage en tant qu'arbitre assistant. À partir de ce moment-là, je me suis donc focalisé sur le rôle d'arbitre assistant. Depuis 2024, je suis donc à la Referee Academy. J'arbitre des matchs de 2ème ligue interrégionale, de M-19 et de Super League féminine. Mon prochain objectif est de réussir à monter en pre-

mière ligue en tant qu'arbitre assistant, j'espère y parvenir pour la saison prochaine. Bien évidemment, mon rêve ultime serait d'atteindre la Super League, mais le chemin est encore long et il est important de ne pas se projeter trop loin. Il est important de donner le maximum lors de chaque match et de prendre un match après l'autre.

**Mathis Scherzinger**, 18 ans, étudie en troisième année à l'ECCG de Sierre en spécialisation santé. Sportif polyvalent, il pratique le ski, la course à pied et le football, où il évolue en cinquième ligue avec la deuxième équipe de Chalais. Toutefois, c'est dans l'arbitrage qu'il s'investit le plus. Il débute à 12 ans en arbitrant les juniors E, inspiré par Mathis Savioz, arbitre qu'il admirait lorsqu'il jouait encore en juniors D. Après ses premières expériences, il progresse vers les juniors D, puis participe à 15 ans à un camp de sélection pour accéder au niveau juniors C. Grâce à un examen théorique et un match test réussis, il est promu. Son évolution se poursuit grâce à des évaluations régulières menées par des inspecteurs, qui notent la performance et le potentiel des arbitres. Après une saison en juniors C, il atteint le niveau juniors B, où il officie actuellement. L'arbitrage lui apporte confiance en lui et s'inscrit dans une tradition familiale, puisque son arrière-grand-père et ses deux grands-pères étaient eux aussi arbitres.

Ambitieux, Mathis souhaite intégrer le « Groupe Talents », puis l'Académie des arbitres, suivant l'exemple de Mathis Savioz. Pour se consacrer pleinement à cet objectif, il prévoit d'arrêter le football en tant que joueur. Il envisage également de réaliser un documentaire sur l'arbitrage afin de faire découvrir cette passion et d'inspirer les jeunes.



Mathis Scherzinger

Nous avons également dans nos rangs 5 arbitres mini pour la catégorie juniors D que nous tenons à remercier.

Bravo à eux!

## Information

**QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

Libellé	Unité	Norme	Appréciation
Conductivité électrique (à 20°)	779 µS/cm		
pH mesuré au laboratoire	8.1	M : 6.8 – 8.2	
Dureté totale	48.2 °F		
Dureté carbonatée	9.7 °F		
Calcium	154.4 mg/L		
Ammonium	< 0.05 mg/l	max. 0.10	Conforme
Nitrite	< 0.01 mg/l	max. 0.10	Conforme
Carbone organique total	non détecté	max 2.0 mg/l	Conforme
Turbidité	< 0.2 mg/L	max 1.0 UT/F	Conforme

Prélèvement effectué le 09.02.2026 - Lieu de prélèvement : 28 - Fontaine - Chemin de la Pierre

**BILAN QUALITATIF**

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

**PROVENANCE DE L'EAU**

Eau de la Réchy	80%
(Valeurs annuelles approximatives)	
Eau de source	10%
Eau de la nappe phréatique	10%

**TRAITEMENT DE L'EAU**

Eau de la Réchy	Filtration et chloration
Eau souterraine	Aucune

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Administration communale: 027 459 11 11



## FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin. Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)

## L'EAU EST PRÉCIEUSE, NE LA GASPILLONS PAS

Nous vous rappelons, ci-après, les recommandations, restrictions ou interdictions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'un risque de pénurie d'eau.

Le déclenchement des phases 2 et 3 sera communiqué à la population sur le site internet, l'application, le compte Facebook de la Commune et par un flyer tout ménage. D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
- Ne faites pas tourner les lave-vaisselle ou les lave-linge à moitié vides
- Réparez les robinets qui gouttent
- Préférez les douches aux bains
- Poursuivez l'application des recommandations de la phase 1
- Ne lavez pas vos véhicules à domicile, utilisez les installations professionnelles
- N'utilisez pas l'eau potable pour laver les surfaces extérieures, façades et terrasses
- Poursuivez l'application des recommandations des phases 1 et 2
- Interdiction des prélèvements domestiques dans les cours d'eau
- Interdiction d'arroser à l'eau potable les pelouses et espaces verts

### PHASE 1 : DEGRÉ 1

#### VERT

#### RESSOURCES ET DÉBITS RÉSIDUELS SUFFISANTS

- Privilégiez les baignades dans les lacs et piscines publics
- Utilisez des techniques d'arrosages économes : réducteurs, goutte-à-goutte
- Récupérez et stockez les eaux de pluie pour l'arrosage
- Arroser tôt le matin avant 8h00 ou le soir après 20h00
- Un arrosage de 20l/cm<sup>2</sup> (ou 2x10l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée

### PHASE 2: DEGRÉ 2

#### ORANGE

#### RESSOURCES ET DÉBITS RÉSIDUELS LIMITES

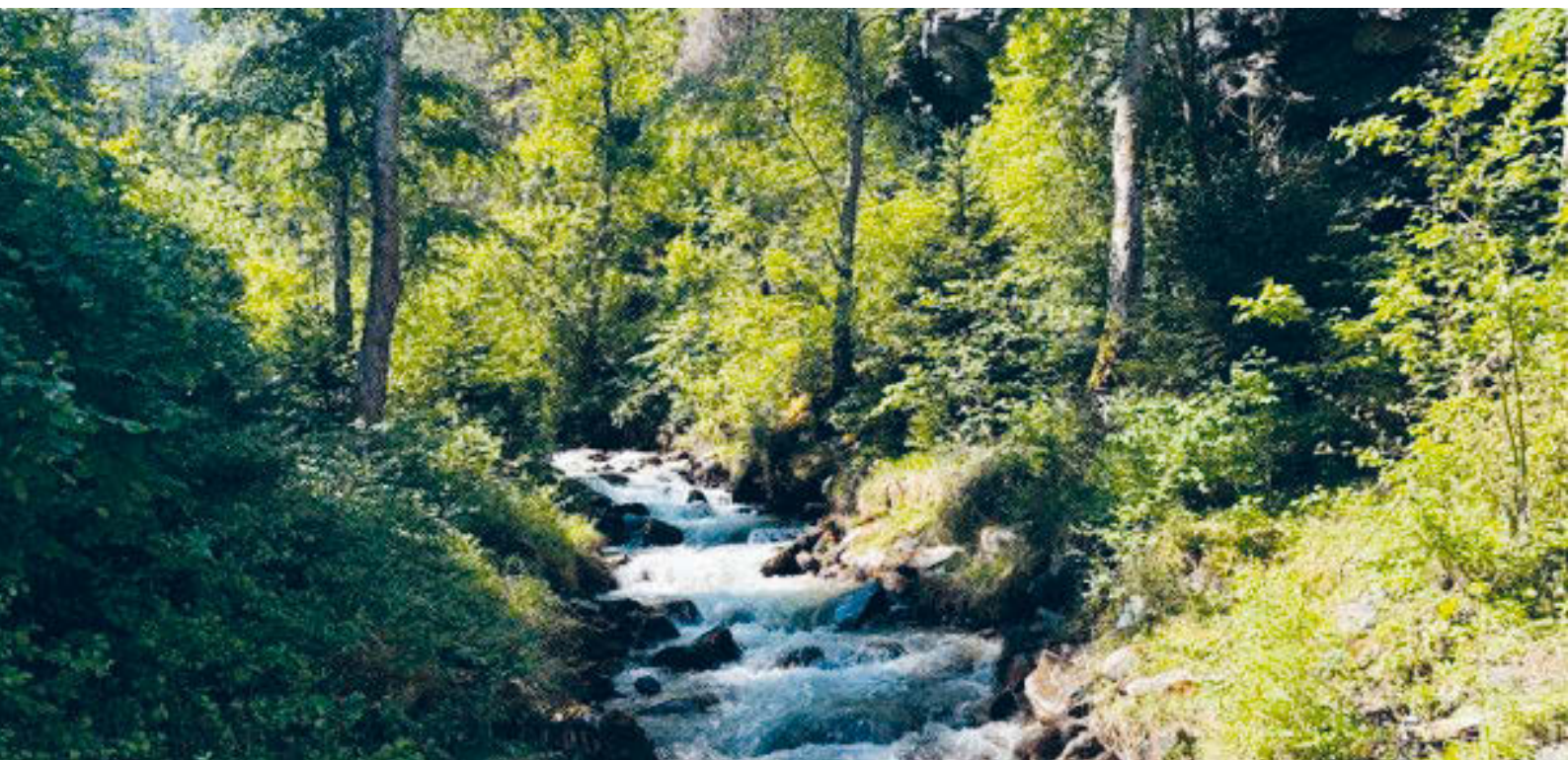
- N'arrosez pas vos pelouses et espaces verts avec l'eau potable entre 8h00 et 20h00
- Arrosez les petites surfaces des potagers à l'arrosoir et les grandes surfaces au goutte-à-goutte
- Le volume de l'eau prélevée dans les bisses d'irrigation est réduit au minimal nécessaire
- Les fontaines publiques à circuit ouvert sont coupées

### PHASE 3: DEGRÉ 3

#### ROUGE

#### RESSOURCES ET DÉBITS RÉSIDUELS INSUFFISANTS

- Interdiction de remplir les nouvelles piscines
- Interdiction de remettre à niveau les piscines
- Interdiction de laver les surfaces extérieures, façades et terrasses
- Interdiction d'arroser les potagers entre 8h00 et 20h00



La suite en mouvement !

## SAISON 5 DU PLOUF FESTIVAL

Comme chaque été, du 24 au 26 juillet 2026, Vercorin se transformera en véritable scène à ciel ouvert. Pendant trois jours, les habitants, les passionnés de sports et les vacanciers pourront découvrir ou redécouvrir le Plouf festival où se mêlent sports, musiques et convivialité, avec un fil conducteur évident : l'air et la nature sous toutes ses formes.

**le PLOUF**  
Festival

VERCORIN  
(Suisse)

**L'ÉVÈNEMENT MUSIQUE & SPORT DE L'ÉTÉ EN VALAIS !**

Concerts • Ciné plein air • Démonstrations d'acro & base jump • Compétitions de parapente, VTT, trail • Vol déguisé • Atterrissage de précision • Activités enfants • Pétaque, raclette, bière et bien plus encore ! • *Emplacements vans et tentes gratuits*

**ENTRÉE GRATUITE**

24 25 26  
JUILLET 2026

parapente club  
VERCORIN

PLOUF FESTIVAL



Dès le matin, le ciel va s'animer de voiles colorées. Le vélo et le parapente sont l'une des grandes attractions de l'événement. Depuis le Crêt du midi, le pumptrack ne désemplit pas. Petits et grands s'élancent sur les bosses et les virages relevés, enchaînant les tours dans un esprit bon enfant. Les décollages s'enchaînent dans une atmosphère à la fois concentrée et festive. Les compétitions d'atterrissage de précision attirent un public attentif : viser juste, se poser au plus près d'une cible, dompter les courants et garder son sang-froid. Les encouragements fusent, les conseils s'échangent, et les rires accompagnent les chutes sans gravité. Non loin de là, les parties de pétanque s'installent sous les tentes anticipant le beau temps ou la pluie. Les boules s'entrechoquent, les stratégies se discutent, et l'on prend le temps de savourer l'instant.

Les plus jeunes ne sont pas en reste. Des ateliers spécialement conçus pour eux explorent le thème de l'air de manière ludique et créative : fabrication de cerfs-volants, expériences simples pour comprendre le vent et la pression, construction de moulins à vent colorés ou initiation aux principes du vol. Encadrés par des animateurs passionnés, les enfants découvrent en s'amusant les secrets de cet élément invisible mais essentiel. Ces moments d'apprentissage deviennent aussi des instants de partage en famille.

Lorsque la chaleur décline, place à la musique et au partage. Des projections de films en plein air rassemblent les spectateurs autour d'histoires inspirantes, souvent liées à la montagne, à l'aventure ou aux sports aériens. Assis sur des bancs ou dans l'herbe, chacun se laisse porter par les images.

Et chaque soir, pendant trois jours, la musique prendra le relais. Des groupes aux styles variés monteront sur scène et

feront vibrer Le Lavioz. Rock, folk, musiques du monde ou techno : il y en aura pour tous les goûts. Les générations se mêlent, on danse, on chante, on partage un verre sous le ciel étoilé, propice à la détente.

Plus qu'un simple événement, le Plouf festival célèbre l'énergie et la force du collectif. Entre ciel et montagne, Vercorin deviendra le temps d'un week-end, le souvenir d'un instant inoubliable...

**La manifestation est gratuite et ouverte à tous ceux qui désirent passer un bon moment.**



## Tous à vos smartphones ou ordinateurs ! APPLICATION COMMUNALE

A ce jour, vous êtes plus de 700 personnes à avoir téléchargé notre nouvelle application communale, lancée en décembre dernier. Nous espérons que les informations que vous y trouvez répondent à vos attentes. Afin de continuer à améliorer ce nouvel outil, nous vous invitons à nous contacter pour nous faire part de votre expérience utilisateur. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques, suggestions d'amélioration ou besoins particuliers, notamment concernant :

- La facilité d'utilisation et la navigation
- Les informations que vous souhaiteriez y trouver
- Les fonctionnalités qui pourraient vous être utiles
- Les éventuels problèmes techniques rencontrés

Vos retours à [info@chalais.ch](mailto:info@chalais.ch) nous sont précieux. Dans la limite des fonctionnalités disponibles, ils nous permettront d'adapter et de faire évoluer progressivement le contenu de l'application au cours des prochains mois.

Pour les nouveaux utilisateurs, nous vous rappelons, ci-après, la procédure pour télécharger l'application sur vos stores préférés :

Lien pour le QR Android :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=ch.ultrastark.chalais>



Lien pour le QR iOS :

<https://apps.apple.com/vn/app/chalais/id6747756359>



Rien de plus simple pour vous tenir informés des dernières nouvelles, recevoir les alertes importantes et trouver les informations pratiques :

### 1. Installer l'application

### 2. Choisir les notifications que vous souhaitez recevoir en les sélectionnant via la petite

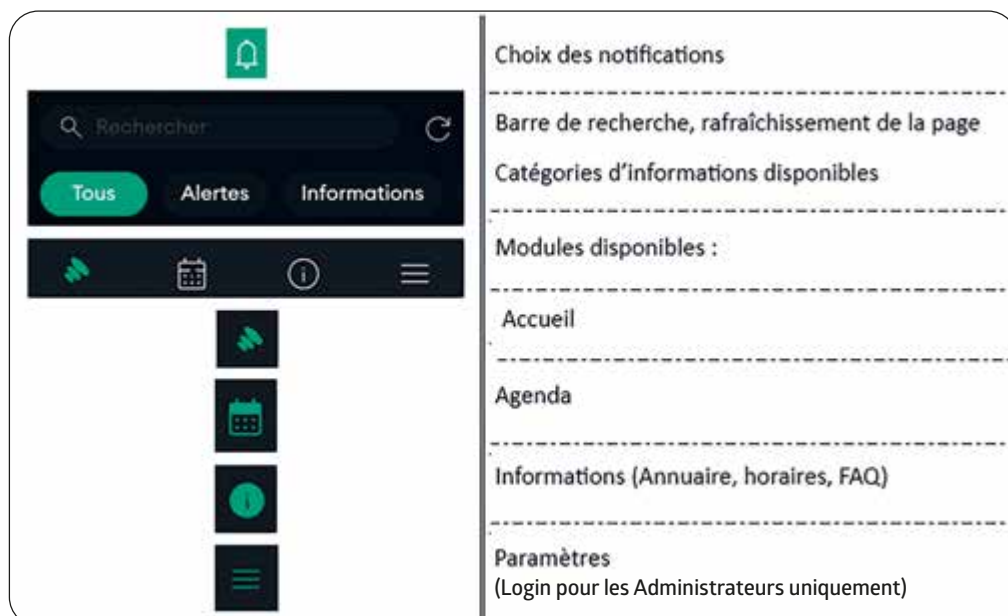
Lexique rapide pour naviguer en douceur :

- Choix des notifications
- Barre de recherche, rafraîchissement de la page

### Catégories d'informations disponibles

- Modules disponibles :
- Accueil
- Agenda
- Informations (Annuaire, horaires, FAQ)
- Paramètres

Pour rappel, tous les canaux actuels de communication officielle ont évidemment été maintenus : site internet, page facebook officielle, chalais Info, flyer.



Pour les nouveaux abonnés,  
bonne découverte !



## Modernisation de nos services

# NOUVEAUTÉ

Vous avez besoin d'une attestation de domicile ? Gagnez en simplicité et en rapidité en la commandant via le portail des autorités valaisannes [online.vs.ch](https://online.vs.ch).

La commune de Chalais franchit une nouvelle étape dans la modernisation de ses services. Elle fait partie des premières communes à proposer une prestation directement accessible sur le nouveau portail des autorités valaisannes [online.vs.ch](https://online.vs.ch).

Cette évolution s'inscrit dans la volonté des autorités cantonales et communales de développer les services en ligne afin de permettre à la population comme aux entreprises d'effectuer leurs démarches à tout moment, en tout lieu, de manière simple et efficace. Face aux attentes grandissantes en matière de digitalisation, les autorités repensent ainsi la manière dont les services publics sont accessibles et utilisés, afin de faciliter les interactions avec les usagers.

En effectuant cette demande via le portail [online.vs.ch](https://online.vs.ch), vous devez vous identifier de manière électronique. Grâce à cette étape, nous savons instantanément qui vous êtes : plus besoin de saisir vos données personnelles, elles sont, pour la plupart, complétées automatiquement selon les informations déjà connues par nos services. Vous gagnez du temps et notre administration aussi.

Vous accédez à un portail numérique sécurisé où vos démarches sont officiellement reconnues, tracées et protégées — comme si vous vous présentiez à un guichet avec une pièce d'identité, mais sans contrainte d'horaire ni de déplacement.

### Online.vs.ch : la porte d'entrée pour toutes vos démarches administratives

Le lancement de cette première prestation communale constitue une nouvelle étape majeure dans la mise en œuvre de la stratégie « Services numériques des autorités valaisannes » arrêtée par l'Etat du Valais en collaboration avec la Fédération des communes valaisannes.

Destiné à terme à devenir la porte d'entrée unique vers les services numériques des autorités valaisannes, [online.vs.ch](https://online.vs.ch) regroupe déjà plus de quarante prestations de l'administration cantonale dont trois complètement intégrées: il est possible de commander, en quelques clics, un extrait du registre des poursuites pour soi-même en format électronique, de consulter les pièces de son dossier fiscal des trois dernières années disponibles ou encore de rechercher le propriétaire d'un immeuble (parcelle) et consulter ses données publiques.

Le portail élargira son offre progressivement avec l'intégration de nouvelles prestations cantonales, communales et des établissements paraétatiques.

Votre administration

### Le portail [online.vs.ch](https://online.vs.ch), c'est quoi ?

Découvrez en vidéo comment fonctionne [online.vs.ch](https://online.vs.ch) :



### Les avantages d'[online.vs.ch](https://online.vs.ch)

Conçu pour faciliter vos démarches administratives, ce portail présente de nombreux avantages. Il...

- est **accessible** à tout moment et partout ;
- **simplifie** la saisie de formulaires et l'accès à vos données ;
- **automatise** le traitement de vos demandes pour une réponse ;
- **centralise** toutes vos démarches en un seul endroit ;
- **assure la sécurité et la confidentialité** de vos informations personnelles.



Edouard Vallet

## LA VIE, INFINIMENT AVEC BERCLAZ DE SIERRE

Exposition du dimanche 5 juillet au dimanche 13 septembre 2026  
à la Fondation Edouard Vallet, Vercorin

L'exposition du 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Edouard Vallet (1876-1929) célèbre la puissance intemporelle et universelle de cet artiste genevois qui a fait de Vercorin son village d'élection et de sa population paysanne ses frères et sœurs en humanité. Ses œuvres ont été collectionnées par les plus grands musées suisses. Plusieurs sont présentées dans l'exposition de cet été.

L'œuvre peint, dessiné et gravé d'Edouard Vallet évoque la Vie paysanne dans une nature nourricière et omniprésente. L'artiste donne l'image d'une ruralité éternelle, inscrite dans l'harmonie des rites religieux et des rythmes de l'univers. Ses œuvres saisissent les travaux des champs, le mûrissement du seigle, le bûcheronnage, le soin aux animaux, les baptêmes, les enterrements, le repos et les rares loisirs des dimanches, les processions religieuses, bref : le cycle de la Vie. A vrai dire, Vallet saisit les derniers moments d'une société rurale en sursis au début

du 20<sup>e</sup> siècle : sa fragilisation fait écho à la fragilité constitutive de la condition humaine, de la naissance à la mort.

Le parcours s'enrichit d'œuvres du plasticien contemporain Berclaz de Sierre (\*1986). L'artiste questionne la vision anthropocentrée et désacralisée du monde. Il observe l'animal et la façon dont il est aujourd'hui exploité par l'être humain. Il met en évidence la destinée commune des Vivant.e.s face à la Vie et à la mort.

Les deux artistes pointent l'essentiel et l'existentiel. Ils thématisent la naissance, la destinée et la mort : la Vie, infiniment. Ils inscrivent le Vivant dans des systèmes qui le dépassent : la communauté, la nature, le cosmos. Et l'Art bien sûr !

### Journée 150<sup>e</sup>

La Fondation a choisi le 16 août pour marquer le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Edouard Vallet avec une journée

spéciale. Différentes activités gratuites et en libre accès seront proposées : un atelier de gravure pour enfants, une démonstration de la presse d'Edouard Vallet par Pierre-Yves Gabioud peintre et graveur, une visite guidée avec le commissaire Pascal Ruedin accompagné, en chansons, par Marc Aymon. Un concert de musique classique sous la conduite de Patrick Crispini, avec notamment la participation de la soprano Brigitte Balleys et de la violoniste Marie Sirot, viendra clore cette journée.

### VERNISSAGE PUBLIC

Samedi 5 juillet à 16h

### FINISSAGE

Dimanche 13 septembre à 16h avec une lecture d'extraits de Jean-Luc persécuté de C.-F. Ramuz par Salma Gisler

### OUVERTURE DE L'EXPOSITION

du mercredi au dimanche de 14h30 à 18h30, entrée libre.

Programme de médiation culturelle à retrouver sur [www.edouardvallet.ch](http://www.edouardvallet.ch)



Edouard Vallet,  
Le petit champ,  
1922, huile sur toile, 50 x 74 cm.  
Photographie : Michel Jordi

## Structures de la petite enfance

# SUR LA PISTE DE 5, 10, 20 ANS DE SOUVENIRS

Le 22 août 1994, le jardin d'enfants Les Moussaillons ouvrait ses portes à Chalais pour accueillir des enfants âgés de 2 ans et demi à 5 ans. Née d'une demande croissante de la population et soutenue par l'association des parents d'élèves de l'époque, cette initiative a vu le jour grâce à l'engagement d'Anne-Rita Barras, éducatrice de l'enfance. Dès le départ, des activités variées étaient proposées aux enfants du village et des communes environnantes.

### UNE ÉVOLUTION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES

En 2006, face à la demande toujours plus forte, la commune a élargi son offre pour accueillir des enfants de 18 mois à 12 ans. L'agrandissement du Home des Jasmins a permis de rénover et d'aménager de nouveaux locaux, avec une envie de synergie entre l'accueil des enfants et l'animation au sein du Home. La gestion de cette structure a été confiée au CMS de la région sierroise par son service de l'enfance.

La première phase d'ouverture a eu lieu en août 2006 dans les locaux de l'école, suivie en janvier 2007 du déménagement de la crèche dans la nouvelle aile du Home. Quatre groupes ont alors été créés :

- La nurserie (3 mois à 18 mois)
- Les petits (18 mois à 2 ans et demi)
- Les grands (2 ans et demi à 4 ans)
- Les écoliers

La capacité d'accueil était alors de 5 bébés, 16 enfants chez les petits et grands, et 12 écoliers.



En août 2016, pour répondre à un besoin local et sous l'impulsion d'un groupe de parents, l'UAPE de Vercorin a vu le jour dans ses locaux actuels, venant compléter l'offre d'accueil de la commune.

Entre 2006 et 2021, l'UAPE de Chalais a connu plusieurs déménagements : une première fois dans l'école, puis dans le local en face du home en 2017, puis à la place de la crèche sous la bibliothèque en 2021.

Dans un souci constant d'adaptation aux besoins des familles, un agrandissement de la crèche a été envisagé. En septembre 2021, la nouvelle structure a été inaugurée dans l'immeuble Vitae.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, pour offrir des places supplémentaires à l'UAPE et se rapprocher de l'école, un échange de locaux a été réfléchi et mis en œuvre entre l'administration communale et l'UAPE de Chalais. Ainsi, l'UAPE a déménagé dans ses locaux actuels en août 2023.

Aujourd'hui, la crèche et les UAPE ont atteint une capacité d'accueil quotidienne conséquente :

- La nurserie : jusqu'à 10 bébés
- La crèche : jusqu'à 32 enfants
- L'UAPE de Chalais : jusqu'à 80 enfants
- L'UAPE de Vercorin : jusqu'à 16 enfants

Une équipe d'une trentaine de professionnels veille à offrir un accueil de qualité tout au long de l'année. Le réseau de parents d'accueil 1-2-3 Soleil complète également cette offre pour les familles sur la commune depuis de nombreuses années. Actuellement, le réseau 1-2-3 Soleil recherche activement des parents d'accueil pour étoffer son offre pour la commune de Chalais.

### ÉLEVER, ÉVEILLER, PARTAGER : NOTRE MISSION QUOTIDIENNE

Les équipes éducatives de Chalais et Vercorin proposent chaque jour un cadre chaleureux et respectueux du rythme de développement de l'enfant. Des activités motrices, sensorielles et créatives sont organisées quotidiennement et adaptées à l'âge des enfants.



La collaboration avec le Home des Jasmins permet de multiples synergies : rencontres hebdomadaires, événements communs comme la fête de Saint-Nicolas ou les sorties estivales. C'est aussi le Home qui fournit les repas quotidiens pour les structures de Chalais.

Les bibliothèques de Chalais et Vercorin offrent aux enfants des moments de découverte et de lecture, tandis que les lieux publics du village — tels que Bozon, le jardin Mapuche, le Lavioz, le canapé forestier et les places de jeux — servent de terrain d'aventure pour les promenades et activités extérieures.

La nature tient une place centrale dans nos accueils. L'UAPE de Vercorin part chaque semaine en forêt pour éveiller la curiosité des enfants. Les structures de Chalais profitent du jardin de la crèche, des balades dans les pommiers ou le long de la Rèche, et utilisent même le téléphérique pour découvrir les paysages montagnards.

Les équipes travaillent main dans la main, et les enfants sont accueillis dans différents groupes durant les vacances, renforçant la cohésion des équipes et les échanges.

### JOURNÉE PORTES OUVERTES ET JEU DE PISTE

Pour célébrer ces belles années et vous faire découvrir nos lieux et notre travail, nous vous invitons à une journée portes ouvertes le 13 juin 2026.

Un jeu de piste sera organisé avec de nombreux lots à gagner !

- 10 h – 13 h : UAPE de Vercorin
- 14 h – 17 h 30 : UAPE, crèche et nurserie de Chalais
- 17 h 30 : Partie officielle avec apéritif



Toutes les informations sont disponibles sur notre site : [www.cms-sierre.ch](http://www.cms-sierre.ch) ou via le QR code.



## Mérite communal 2025

# MIA PERRUCHOU MISE À L'HONNEUR

Le Mérite communal 2025 a été attribué à Mia Perruchoud, connue sous son nom d'artiste Mia Oud, une distinction des Présidentes et Présidents de nos sociétés locales, qui vient saluer un parcours remarquable et un engagement artistique inspirant. Sa candidature a été présentée par la société Chalais Jeunesse, dont elle est membre depuis de nombreuses années.



Originaire de Chalais, Mia Perruchoud incarne pleinement le dynamisme, la créativité et le talent de la jeunesse de notre commune. Artiste passionnée, elle se distingue par une grande polyvalence : chanteuse, compositrice, guitariste et batteuse, elle développe un univers musical riche et personnel.

Depuis 2023, elle s'est produite sur plusieurs scènes importantes du Valais, notamment lors du Frauenstimmen Festival, du Sierre Blues Festival, au Port Franc à Sion, au Tohu-Bohu Festival à Veyras ainsi qu'à la Foire du Valais. Ces expériences lui ont permis de s'imposer progressivement sur la scène musicale régionale.

L'année 2024 a marqué une étape décisive avec la sortie de son premier album, Eleven. Elle a également remporté l'émission Popstars diffusée sur Prime Video avec le groupe Sor4, offrant ainsi une visibilité nationale à Chalais et au Valais.

Au-delà de ses succès, Mia Perruchoud reste profondément attachée à ses racines. Son parcours inspire de nombreux membres de Chalais Jeunesse, qui la suivent et la soutiennent activement dans ses projets. Elle constitue une véritable fierté pour la société ainsi que pour l'ensemble de la commune.

Par son authenticité, son énergie et son rayonnement, Mia Perruchoud contribue à faire briller la scène culturelle valaisanne. L'attribution du Mérite communal 2025 vient ainsi reconnaître un talent exceptionnel et un parcours exemplaire.

Aurore Rion  
Présidente de la société Chalais Jeunesse

## Vie locale

## NOS NONAGÉNAIRES

## GENEVIÈVE BACHMANN-HUGON

Aperçu autobiographique à propos de mes 90 ans

Je suis née à Genève, le 3 mars 1936. Mon père était français jusqu'à ses vingt ans. Il venait du Midi de la France. Ma mère était genevoise. J'ai eu deux petites sœurs.

Nous habitons Veyrier, un petit village sous le Salève, qui comptait deux ou trois fermes avec des vaches. C'est là que je suis allée à l'école jusqu'à la fin du cycle primaire. J'aimais bien l'école.

C'était la guerre, mon père était mobilisé. Ma mère faisait du troc avec des familles valaisannes. En échange de petits habits qu'elle confectionnait, elle recevait du beurre ou du lard. Comme les voitures ne roulaient plus, les enfants jouaient dans les rues. Mon terrain de jeu s'étendait loin ; des barbelés, qui marquaient la frontière avec la France, jusqu'à l'Arve près de Sierne. J'ai beaucoup marché et joué dehors.

Quand je suis entrée à l'école secondaire et supérieure des jeunes filles, j'ai dû travailler. En 1955, à dix-neuf ans, j'ai passé ma maturité latine, puis je me suis inscrite aux études pédagogiques pour devenir enseignante primaire.

J'ai rencontré mon futur mari, encore étudiant. Nous nous sommes mariés en 1960.

Nous avons eu quatre enfants : deux filles et deux garçons. Ils nous ont donné sept petits-fils et trois arrière-petits-enfants. Une vraie richesse !

Après une pause pour m'occuper de nos petits, j'ai repris mon travail d'enseignante avec plaisir au C.O. des Voirets, à mi-temps. À soixante ans, en 1996, j'ai pris ma retraite.

## JEAN-PAUL MAIN

Né le 4 avril 1936, Jean-Paul est le cinquième enfant d'une fratrie de huit garçons; son père, Jean, est ouvrier à l'Alusuisse et sa mère, Rosa, élève et pourvoit à l'éducation des enfants en plus des travaux des champs.

À l'âge de 11 ans, il a été envoyé, comme beaucoup d'autres, dans une ferme en Suisse allemande. Bien sûr, il devait travailler la campagne, mais il est tombé dans une famille bienveillante et il a pu ainsi découvrir un autre monde.

Il a beaucoup aimé l'école où, grâce à sa mémoire, il s'est passionné d'histoire.

À l'âge adulte, il a fait un apprentissage de dessinateur technique. Cela lui permit d'ouvrir en 1966 son propre bureau technique à Sion et de devenir enseignant au centre professionnel. En 1961, il épouse Gisèle Antille, gérante du magasin de Chalais et forme avec elle un couple heureux qui aura la joie de voir naître en 1963 Kathia et en 1965 Véronique.

De nature sportive et sociable, Jean-Paul s'est engagé comme moniteur, puis président de la Société de Gymnastique et comme vice-président du Ski-Club Brentaz.

Engagé en politique, il a servi en tant que conseiller communal puis vice-président de la Commune, de 1976 à 1988.

En 1978, il est nommé teneur de cadastre et arpente pendant 20 ans presque chaque lopin de terre de la commune de Chalais.



Mais pourquoi avons-nous choisi de nous installer à Réchy ? Vers 2005, l'une de nos filles a acheté notre maison genevoise. Son mari l'a transformée pour y installer toute leur famille. Il nous fallait trouver, pour nous, un logement en plaine, pas trop loin de Saint-Luc où nous avons un appartement, avec des conditions climatiques clémentes pour nos vieux jours.

Réchy s'est imposé. Un vrai village, avec vaches et chèvres à l'époque. J'avais alors septante-quatre ans. Pour décorer notre nouvelle maison, je me suis mise à peindre des toiles et j'ai continué.

Je suis bien entourée, par notre famille qui n'est pas trop loin et les gens accueillants du village. Et surtout, j'ai la chance de vivre encore avec mon mari, je ne suis jamais seule. Je peux dire : Nous !



Devenu un heureux grand-papa cinq fois et puis sept fois arrière-grand-papa, il est pour tous une source de connaissance des histoires du passé.

Jean-Paul et Gisèle ont été de grands voyageurs, sur plusieurs continents, souvent accompagnés de leurs amis. Amoureux de l'histoire, Jean-Paul a joué un grand rôle dans la conservation du patrimoine local.

Jean-Paul et Gisèle coulent des jours paisibles dans leur maison du Chemin des Écoliers depuis 1963, bien entourés de leur famille et leurs amis.

## 90 ANS YVON DEVANTHÉRY

Yvon est né le 23 janvier 1936. Sa jeunesse a le goût des hivers à Vercorin entre descentes dans la poudreuse et préparation des courses. Et bien entendu de jolis passages à l'école, histoire de garder le niveau des copains de la plaine.

Un peu espiègle, il se voit encore accroché au bus d'Arthur avec ses patins, le sourire aux lèvres et déjà ce petit air sifflé qui ne l'a jamais quitté.

La vie professionnelle démarre avec précision et énergie: 4 années d'apprentissage en électricité, à œuvrer sur des sites impressionnants comme Dixence, Zeuzier, Moiry ou l'usine d'Ernen.

Puis vient un virage important chez Elco où il devient le seul monteur pour le Valais Romand. Autant dire qu'il connaît chaque vallée, chaque petit village et c'est mission impossible pour ses proches de le piéger sur le terrain. Avec le temps, il prend la tête d'une équipe de collaborateurs, toujours avec rigueur et toujours en sifflant entre 2 interventions.

Parce qu'il n'y a pas que le travail dans la vie, Yvon a su cultiver ses passions : la vigne, le ski, la fanfare l'Avenir avec son saxo, le foot avec les vétérans et le tennis depuis sa retraite.



Côté cœur, 1959 marque la belle étape de son mariage avec Gaby. C'est le début d'une grande aventure familiale qui donnera naissance à 2 enfants, puis 4 petits-enfants et même une arrière-petite-fille avec laquelle il retrouve toute la magie de son enfance.

Malheureusement, en ce début d'année, sa chère épouse décède et il doit alors tracer son chemin, mais porté par son souvenir lumineux.

A 90 ans, il savoure la vie entre souvenirs bien ancrés et plaisirs du moment présent, tout en sifflant un petit air comme pour rappeler que la vie est une belle mélodie.

## Le Bisse de Riccard

### SACRÉ « BISSE DE L'ANNÉE 2026 »

Le comité de l'Association des Bisses du Valais a choisi de distinguer l'exemplarité de la remise en état du Bisse de Riccard, qui traverse les communes d'Anniviers, Chippis et Chalais et alimente également les communes de Sierre et de Grône en lui décernant le prix du « Bisse de l'année 2026 ».

La crue de la Navisence en juillet 2018, puis les ravages causés par les intempéries de juin 2024 qui ont fait déborder le Rhône à Chippis et Sierre ainsi que les chutes de neige d'avril 2025 sont encore dans toutes les mémoires, mais ces conditions extrêmes ont aussi provoqué d'importants dégâts au niveau de l'alimentation en eau du Bisse de Riccard, ouvrage emblématique du patrimoine hydraulique valaisan.

Un travail remarquable a été effectué pendant 8 ans, avec les mêmes parties prenantes, Confédération, Canton, Commune de Chalais, Communes, Consortages, association agricole, sociétés exploitant les forces hydrauliques, fondation et entreprises lesquelles ont fait preuve d'une vision durable du patrimoine de la région par la qualité des travaux de conservation et de sécurisation réalisés. Ce bisse, classé d'importance cantonale, permet au Consortage des Bisses de Riccard, Réchy et Ormoz d'irriguer plusieurs centaines d'hectares de terrains grâce à la mise en œuvre d'un concept d'aménagement régional pour les eaux brutes utiles à l'agriculture sur une portion de territoire intercommunal de 13.5 km<sup>2</sup> (Sierre-Chippis-Chalais-Grône) qui fait de lui l'un des plus importants canaux d'irrigation du canton en termes de volume d'eau transportée, soit 265 litres/seconde.

La remise officielle du prix, doté d'un montant de 3'000 francs et accompagnée d'une plaque commémorative, s'est déroulée au niveau du nouvel ouvrage de protection contre les crues de la Rèche, en amont du village de Réchy, en présence des autorités communales, des membres du consortage, des partenaires institutionnels, de représentants des entreprises, de bénévoles



et de membres de l'Association des Bisses du Valais dans une ambiance conviviale et festive, au son du cor des alpes.

D'un point de vue technique, le Bisse de Riccard se caractérise par 4 prises d'eau dans la Navisence, dont 2 ont disparu sous des écroulements et éboulements au siècle passé, et 2 sont encore fonctionnelles, l'une intégrée dans le barrage-seuil dans le lit de la Navisence, et l'autre, sous forme d'une galerie creusée dans la rive gauche rocheuse de la Navisence, terminée en cheminée verticale d'une vingtaine de mètres de haut, permettant à l'eau d'être prise dans la Navisence selon la hauteur du niveau d'eau, par étages.

À propos de l'Association des Bisses du Valais L'Association des Bisses du Valais œuvre à la préservation, à la valorisation et à la promotion des bisses du canton. Elle soutient les projets de restauration, favorise les échanges de bonnes pratiques et sensibilise le public au rôle essentiel des bisses dans le paysage, l'économie agricole et l'identité culturelle du canton. Décerné chaque année, alternativement dans le Haut-Valais et le Valais romand, le prix du « Bisse de l'année » récompense des ouvrages exemplaires qui continuent à remplir leur fonction historique de transport de l'eau pour l'agriculture. Comité de l'Association des Bisses du Valais (ABV)

## INFOS PRATIQUES

# CHALAIS INFO

### ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact: [presidence@chalais.ch](mailto:presidence@chalais.ch)



<https://www.facebook.com/chalais.ch>

Page Facebook officielle  
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager



### ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi  
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Rue de l'Église 10b  
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
[info@chalais.ch](mailto:info@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)



### DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetteries intercommunales de Chétroz et Enevi	Matin	Après-midi
<b>Lu fermée,</b>		
<b>Ma, Me, Je, Ve :</b>	08h - 11h45	13h15 - 17h45
<b>Sa :</b>	08h - 11h45	13h15 - 16h45
<b>Veille de fête:</b>	Fermeture 1 heure avant	
Place à déchets verts de Vercorin	Été / dès le 1er avril	Hiver / dès le 15 novembre
<b>Lundi au vendredi</b>	16 h à 18 h	Fermé
<b>Samedi</b>	13 h à 15 h	

### RAPPEL

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, les eco-points de plaine sont fermés le dimanche

